



BERCÉ

DOSSIER DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU LABEL FORÊT D'EXCEPTION® 2023-2028

BERCÉ FORÊT D'EXCEPTION®

DOSSIER DE DEMANDE
DE RENOUVELLEMENT DU LABEL
2023-2028

SOMMAIRE

Éditorial	5
Introduction	6
Le label Forêt d'Exception®, une démarche nationale	7
Un label national impliquant les acteurs du territoire	8
Les cinq étapes du processus de labellisation :	9
L'étape du renouvellement est l'occasion :	9
1. Bercé, la richesse culturelle et naturelle d'un territoire	10
1.1 Bercé, le joyau de la Sarthe	11
1.2 Bercé, une forêt aux multiples portes d'entrées	12
1.3 Bercé, un lien étroit entre les Hommes et la forêt	13
1.4 Bercé, une source de biodiversité	17
1.5 Bercé, un pôle d'attractivité du territoire	18
1.6 Bercé Forêt d'Exception®, calendrier d'une démarche durable	23
1.7 Vers le renouvellement du label Bercé Forêt d'Exception®	26
2. 2017 à 2022 : 5 années en chemin	27
2.1 Gouvernance et concertation, les maîtres mots d'un territoire partagé	28
2.2.1 Un mécène pour l'accueil du public	30
2.2.2 Des partenariats pédagogiques en faveur de l'environnement	30
2.3 Regards sur le précédent contrat de projet	32
2.3.1 Rappel des orientations stratégiques de la première labellisation	32
2.3.2 Retour sur le premier programme d'action 2017-2022	32
2.3.3 Zoom sur quelques réalisations exemplaires	35
3. Bercé Forêt d'Exception®, un label en évolution	38
3.1 Une nouvelle équipe pour le label Bercé Forêt d'Exception®	39
3.2 Le changement climatique : un enjeu à prendre en compte	40
3.2.1 La forêt et le changement climatique	40
3.2.2 Mieux vaut prévenir que guérir : déploiement de la DFCI sur le territoire	41
3.2.3 Les acteurs se mobilisent sur le terrain contre les feux de forêt	42
4. Renouvellement du label Bercé Forêt d'Exception® : remporter le défi de la concertation	43
4.1 La concertation : une méthode clef du renouvellement du label	44
4.2 Les dates clés du renouvellement	45

5. 2023-2028 : quelles orientations pour la nouvelle période de labellisation ?	47
5.1 L'implication et le dynamisme des communes dans Bercé Forêt d'Exception®	48
5.2 Nouvelles orientations, nouveau document de gestion	50
5.3 Coup de projecteur sur Bercé : le chantier de Notre-Dame de Paris, la fierté d'un territoire.	51
5.4 Une feuille de route co-construite pour les 5 prochaines années	53
6. Conclusion : Bercé, une Forêt décidément d'Exception	56
7. Annexes	58
7.1 Tableau de synthèse des actions du Contrat de projet 2023-2028	58
7.2 Bibliographie	63
7.3 Élaboration du dossier de renouvellement	64

Éditorial

Bercé, un trésor à partager...



Régis Vallienne

Co-Président du Comité de pilotage Bercé Forêt d'Exception®
Vice-Président du Conseil départemental de la Sarthe
Maire honoraire de Pruillé l'Éguillé

Le 18 mars 2017, la forêt domaniale de Bercé recevait le précieux label Forêt d'Exception® des mains du ministre de l'Agriculture et de la Forêt, Stéphane Le Foll.

Cette labellisation saluait le travail exemplaire des membres du Comité de pilotage.

De nombreuses actions ont vu leur concrétisation, certaines n'ont malheureusement pas vu le jour à cause de la crise sanitaire. Néanmoins, nous n'avons pas à rougir des belles réalisations détaillées dans ce document.

Notre slogan lors de la première labellisation était "Bercé, un trésor à partager". Un slogan qui a été notre fil rouge durant ces six années, avec un partage particulièrement inédit et que nous aurions tous aimés ne pas connaître avec le terrible incendie de Notre-Dame de Paris.

La reconstruction de la cathédrale a conduit le Général Georgelin et les architectes en charge du chantier à sélectionner 8 chênes de la forêt de Bercé pour leurs noblesses et leurs esthétismes afin de réaliser le tabouret de la flèche. Cette flèche, construite par Violet-Le-Duc à la moitié du XIXème siècle, exigeait des arbres de l'une des plus belles et plus durables des essences existantes en forêt de Bercé dont les chênes tricentenaires de la Futaie des Clos.

Ces chênes sont très prisés de l'industrie de la tonnellerie et aussi de la filière vinicole pour des vins d'exception.

La particularité de Bercé est de se situer sur deux territoires de Pays - le Pays du Mans et le Pays de la Vallée du Loir - 4 Communautés de communes et 11 communes.

Cette situation très particulière a conduit les maires des 11 communes de Bercé à créer une association pour partager la même synergie, qui se veut protectrice du patrimoine forestier, de développement touristique, culturel et économique.

Cette ambition et cette dynamique de territoire amènent l'ensemble des acteurs à solliciter le renouvellement du label Bercé Forêt d'Exception® pour que l'avenir de la forêt de Bercé s'inscrive dans la continuité d'être : **un trésor à partager !**

Introduction

La forêt domaniale de Bercé a officiellement reçu le label Forêt d'Exception® le 18 mars 2017, en présence du ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, pour une durée de cinq ans, prolongée jusqu'en 2023.

Le contrat de projet 2017-2022 a maintenant vocation à être renouvelé en 2023 à la suite de nombreuses réunions de travail des différents partenaires.

Pour conduire le renouvellement du label Forêt d'Exception®, le présent dossier dresse un bilan des cinq dernières années et illustre les attentes et les objectifs des partenaires de Bercé Forêt d'Exception® pour les cinq prochaines années. Il s'appuie sur les actions du nouveau Contrat de projet.



Canopée vue de dessous en forêt domaniale de Bercé ©C. Dardignac / ONF

Le label Forêt d'Exception®, une démarche nationale

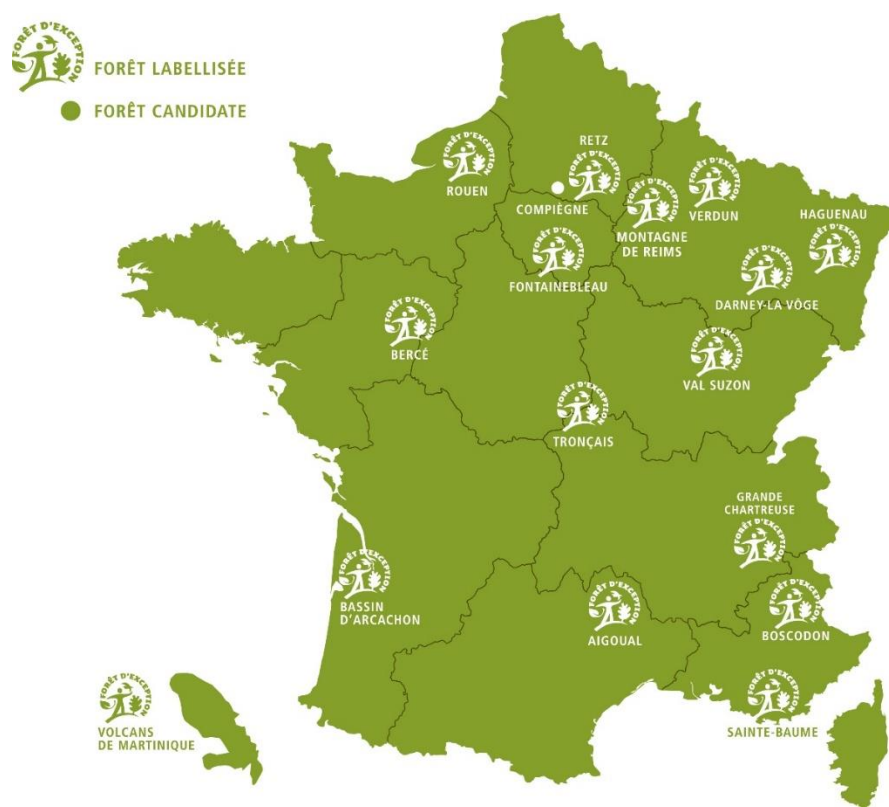
L'Office national des forêts (ONF) s'est engagé à affirmer une politique volontariste de valorisation des forêts domaniales remarquables sur le plan patrimonial et de les inscrire dans une réelle dynamique territoriale.

La qualité de chaque projet est reconnue par l'attribution du label Forêt d'Exception®.

Ce label permet de distinguer l'exemplarité de la gestion des forêts reconnues par ailleurs pour leur patrimoine unique en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité ou de bois de grande valeur.

Le partage de l'espace forestier et l'équilibre entre ses différentes fonctions – économique, sociale et environnementale – ont conduit l'ONF à mettre en place une démarche exemplaire de concertation avec tous les partenaires locaux du territoire.

Le label Forêt d'Exception® consacre à la fois la qualité du site forestier, l'exemplarité de sa gestion et des partenariats engagés. Il consacre ainsi une formidable opportunité de construire un projet de territoire rassemblant tous les acteurs locaux pour la valorisation d'une forêt domaniale emblématique. Ce processus de renouvellement s'opère tous les cinq ans permettant ainsi de redynamiser la démarche partenariale du territoire.



Carte du réseau national Forêt d'Exception® ©ONF Coflocs

Une instance nationale encadre le fonctionnement du label. Le Comité national d'orientation (CNO) est composé de représentants des ministères de tutelle, d'experts interdisciplinaires et de représentants de l'ONF. Le rôle de cette instance est d'étudier les demandes et projets formulés par les différents territoires.

Sur les dix-sept forêts engagées dans la démarche, **seize sont officiellement labélisées** :



Fontainebleau	Bassin d'Arcachon
Verdun	Sainte-Baume
Grande Chartreuse	Boscodon
Rouen	Aigoual
Val Suzon	Volcans de Martinique
Montagne de Reims	Haguenau
Bercé	Retz
Tronçais	Darney-La Vôge

Liste des 16 Forêts d'Exception® ©J. Habert/ ONF

Un label national impliquant les acteurs du territoire

Les forêts domaniales engagées dans la démarche Forêt d'Exception® mettent en place un Comité de pilotage (COPIL). Ce comité élabore et conduit le projet local. Il réunit, aux côtés de l'ONF, les représentants des pouvoirs publics locaux, les collectivités et associations locales.

Les partenaires établissent conjointement un programme d'actions au bénéfice de la forêt et de ses patrimoines, de la dynamique économique locale et des usagers de la forêt.

Les actions menées illustrent la diversité des idées qui émergent et se concrétisent dans les territoires. Le partage des expériences au sein du réseau national permet leur transfert vers d'autres forêts en France métropolitaine et en Outre-mer.

Les cinq étapes du processus de labellisation :

1. Création du COPIL
2. Signature du protocole d'accord
3. Elaboration d'un contrat de projet
4. Présentation de la candidature de la forêt au comité national
5. Attribution du label

“ **Innovation, collaboration, projection dans le futur, capitalisation des expériences et richesses des échanges** ”

Ce sont les maîtres mots de Paul Arnould, président du Comité National d'Orientation de Forêt d'Exception®

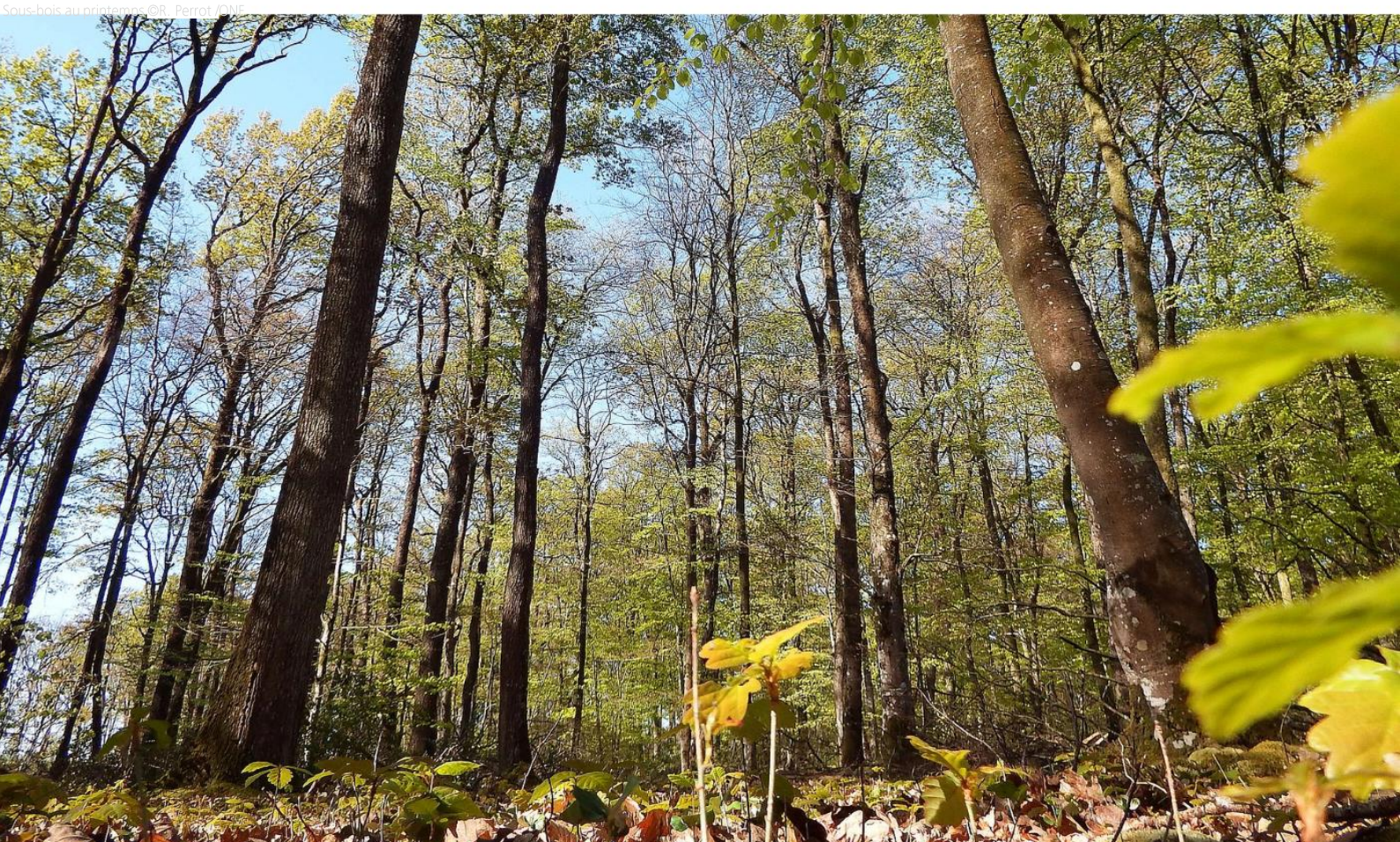
L'étape du renouvellement est l'occasion :

- ❖ **De prendre conscience** du chemin parcouru en cinq ans.
- ❖ **D'une prise de recul** sur l'action conduite au regard des ambitions et de la vision commune d'origine, au regard de l'évolution du contexte local et des événements impactant la forêt et des nouveaux besoins.
- ❖ **D'une projection** vers une nouvelle étape du projet.
- ❖ **D'une nouvelle mobilisation** des acteurs et de l'équipe ONF.

1. Bercé, la richesse culturelle et naturelle d'un territoire



BERCÉ



Et vous, quelle est votre expérience Bercé Forêt d'Exception® ?



Nicolas Jannault
Directeur d'Agence Pays de la Loire
Office National des Forêts

Le label Bercé Forêt d'Exception® contribue à créer du lien entre les acteurs. Ces liens facilitent le dialogue au quotidien pour la mise en place de la gestion forestière et des actions du Contrat de projet.

Ce contrat inscrit Bercé dans une dynamique qui lui permettra de faire face aux défis à venir : fédérer les acteurs, se préparer aux changements climatiques, initier tous les publics à la gestion forestière et permettre la découverte du patrimoine des 11 communes.

Nous avons une grande responsabilité. Nous devons poursuivre une gestion exemplaire et concertée du massif de Bercé avec les 11 communes qui ont l'ambition de se regrouper pour porter le Contrat de projet. Le label Forêt d'Exception® est un atout pour que le caractère exceptionnel de la forêt de Bercé permette au territoire de rayonner.

1.1 Bercé, le joyau de la Sarthe

La forêt domaniale de Bercé, anciennement baptisée « *Carnuta sylvia* » ou forêt des Carnutes est située dans la Région Pays de la Loire.

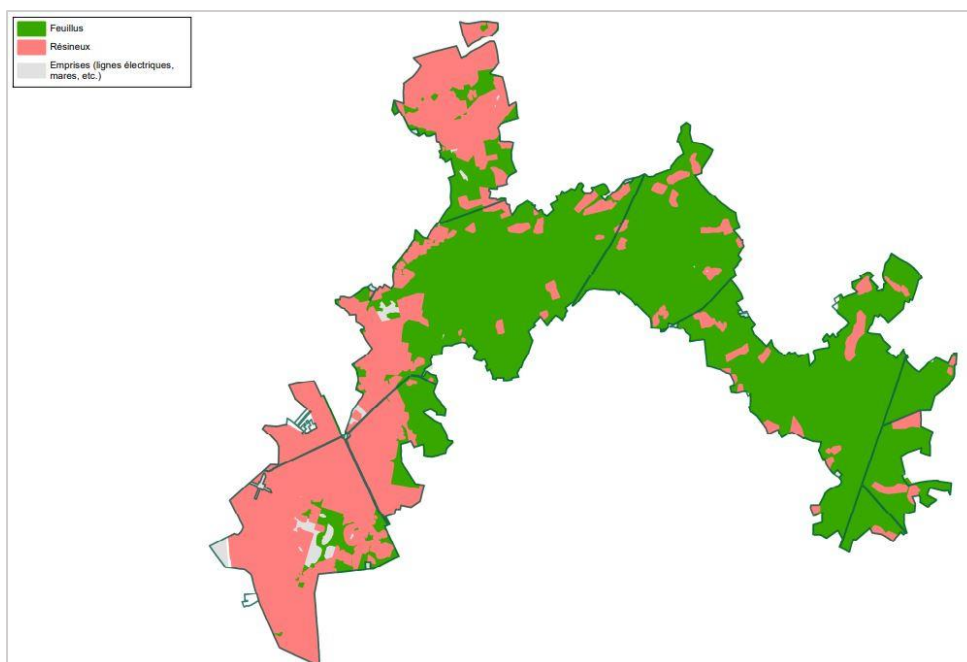
C'est l'un des plus prestigieux massifs de la chênaie française et plus particulièrement du bassin ligérien.

Le massif repose sur un plateau faiblement vallonné d'une altitude moyenne de 150 mètres. En forme de croissant, la forêt domaniale de Bercé occupe 5 400 hectares du territoire dont les extrémités pointent vers la Vallée du Loir.



Carte de situation Bercé ©C. Bachelier-Leres/ ONF

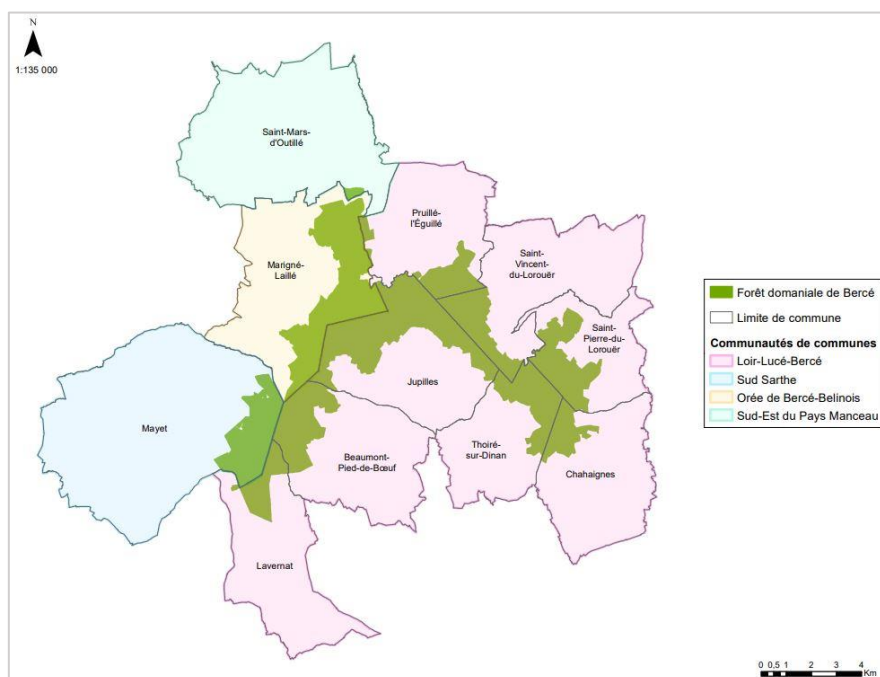
Le massif est composé à 64% de futaies de chêne sessile fréquemment accompagnées d'un sous-bois de hêtre et de 36% de résineux, localisés dans la partie nord et ouest, constitués principalement de pins maritime, laricio et sylvestre. Les peuplements de chêne sessile qui couvrent les deux tiers de sa surface comptent parmi les plus prestigieux d'Europe. En effet, ces « futaies cathédrales » suscitent l'admiration des visiteurs et la fierté des communes riveraines.



Carte répartition feuillus et résineux en forêt de Bercé ©C. Bachelier-Leres/ ONF

1.2 Bercé, une forêt aux multiples portes d'entrées

La forêt domaniale de Bercé s'étend sur 11 territoires communaux différents répartis en 4 Communautés de communes et 2 Pays. Les communes de Jupilles et de Marigné-Laillé se partagent 40% de la superficie du massif. Ces villages ont une remarquable identité forestière renforcée par les liaisons routières intercommunales qui traversent la forêt et la dynamique touristique que représente Bercé.



Carte de situation Bercé Forêt d'Exception® ©C. Bachelier-Leres/ ONF

La forêt de Bercé possède aux yeux de tous un potentiel territorial fort, toutefois, le morcellement administratif peut parfois représenter un frein à cette dynamique. En effet, les 11 communes géographiquement proches sont séparées administrativement, ce qui crée une complexité dans la mise en œuvre des différentes actions.

Les quatre Communautés de communes se sont approprié le territoire selon une approche spécifique.

La Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé : un exemple d'approche culturelle

La Communauté de communes, qui représente les 2/3 du territoire s'est approprié le massif suivant une approche culturelle grâce à Carnuta, la maison de l'Homme et de la forêt. Depuis sa création en 2010, le musée pédagogique permet de découvrir la forêt à travers des expositions, sorties et ateliers sur le thème de la forêt.

Exemple de la Communautés de communes Loir-Lucé-Bercé ©J. Habert/ ONF

A l'issue de la première phase de labellisation Bercé Forêt d'Exception®, ce morcellement complexe a été pointé comme étant un facteur pénalisant pour la mise en œuvre des démarches partenariales. Toutefois, depuis la mise en place du Comité de pilotage en 2008, la dynamique territoriale prend forme dans l'objectif de construire des projets communs.

À la suite du lancement des groupes de travail en 2023, le renouvellement du label Bercé Forêt d'Exception® se révèle l'occasion de créer une nouvelle cohésion territoriale et une mobilisation large des acteurs des territoires. En effet, un fort dynamisme de la part des élus, de l'équipe de l'ONF, des institutionnels et associatifs permet d'atténuer les frontières administratives et de mettre en lumière la plus-value du label dont le territoire bénéficie depuis 2017.

1.3 Bercé, un lien étroit entre les Hommes et la forêt

Et vous, quelle est votre expérience Bercé Forêt d'Exception® ?



Aline Durand

Histoire et archéologie du Moyen Âge – département d'Histoire, Université du Mans
Directrice-adjointe du CREAAH UMR CNRS-MC 6566
Centre de Recherche en Archéologie, ArchéoSciences, Histoire

Le laboratoire CREAAH de l'université du Mans est impliqué dans cette démarche. En effet, le projet LIDAR* sur Bercé, financé par la DRAC en 2013 a permis à l'université de participer aux prospections archéologiques avec Cécile Dardignac (archéologue ONF) et Yann Le Jeune (archéologue DRAC).

L'université du Mans va accueillir un doctorant à la rentrée prochaine avec comme sujet de thèse l'archéologie des vestiges fossoyeurs médiévaux (fossés, pâturages, mottes castrales) sur la forêt de Bercé. Ces données auront pour but d'enrichir les outils de gestion de l'ONF et également ceux des collectivités territoriales.

Il est certain que le label accroît la visibilité de Bercé au niveau national, d'autant plus avec la couverture médiatique autour de Notre-Dame de Paris. Cette démarche de territoire permet aussi de resserrer les liens entre les acteurs du territoire.

*LIDAR : *Laser Imaging Detection and Ranging* est **une technologie laser** qui permet d'obtenir des données numériques en 3D, avec une **description très précise du sol et de la végétation**.

Le patrimoine forestier traduit le savoir-faire de générations d'Hommes qui se sont succédées sur le territoire. Depuis 2017, le label Bercé Forêt d'Exception® fait met en valeur les savoirs et le patrimoine. Le groupe de travail dédié au patrimoine culturel et immatériel met en avant l'importance de préserver ce joyau tant par sa dimension mémorielle que pédagogique. Le groupe de travail a défini le patrimoine selon divers aspects :

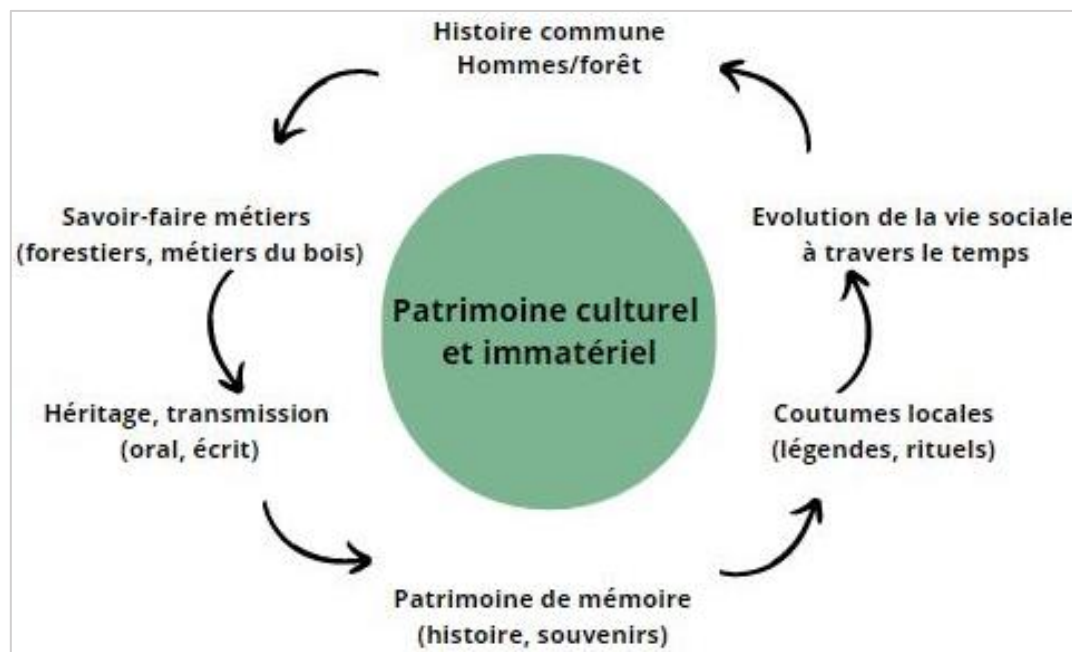


Schéma définition du patrimoine culturel et immatériel ©J. Habert/ ONF

Ainsi, hier comme aujourd'hui, la forêt de Bercé occupe une place prépondérante dans le cœur de la population locale, qui s'exprime par un fort sentiment d'identification. Des associations ou encore des habitants en ont fait leur centre d'intérêt afin de perpétuer la richesse patrimoniale du site. Nous pouvons citer le Foyer Rural de Jupilles exposant des différentes étapes de fabrication du sabot ou encore Yves Gouchet, passionné par le massif avec son livre « *Bercé, une forêt d'Exception* ». Sans oublier, le correspondant local Ouest France, Pascal Corbin, qui retrace l'actualité récente du massif sur son blog : [Forêt de Bercé, un trésor à partager - La forêt de Bercé au fil du temps : news et info \(overblog.com\)](https://www.overblog.com/forêt-de-bercé-un-trésor-à-partager-la-forêt-de-bercé-au-fil-du-temps-news-et-info-overblog-com)

Le massif de Bercé, jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, a accueilli une multitude d'activités illustrant le fort lien homme-forêt : bûcheurs, fendeurs, balaitiers, ligotiers, voituriers, charbonniers, bûcherons, cercliers, sabotiers, exploitants ou encore acheteurs de bois.

Le métier de sabotier est représentatif de Bercé. L'aménagement forestier de 1843 mentionne la présence de 1 800 ouvriers de Jupilles qui travaillent le hêtre en forêt. L'abondance du hêtre, traité en futaie régulière, constitue une réserve inépuisable de matière première, ce qui explique le succès de la saboterie. Le sabot de Jupilles, très célèbre, s'exporte dans toute la France à cette époque. Puis, cette activité décline peu à peu au moment de la Seconde guerre mondiale car les ouvriers migrent vers les grandes villes.



Illustration de sabotiers à Jupilles / Carte ancienne

La présence de ces nombreux métiers du bois est à relier à la sylviculture d'excellence du massif. Avant de devenir une forêt domaniale : « *Bercé était seigneuriale, royale et par le jeu de successions, dès le XI^{ème} siècle, anglaise. Bercé redevient royale en 1337, consolidant sa protection par la mise en défends de plusieurs cantons réservés à la chasse. En 1791, la forêt royale de Bercé est affectée au domaine de l'État. Sous Napoléon, la forêt deviendra impériale, puis, à sa chute, domaniale* » (Y. Gouchet, Bercé, une forêt d'exception).

Et vous, quelle est votre expérience Bercé Forêt d'Exception® ?



Vincent Andreu-Boussut

Maître de conférences en géographie, Université du Mans
Responsable du master Gestion des territoires et développement local (à distance)

Je suis intéressé par la diversité des sujets que le label Bercé Forêt d'Exception® met en valeur : l'histoire, les ressources patrimoniales ou encore le lien social. Ces valeurs permettent de créer un lien commun entre les différents acteurs du territoire.

Le label Bercé Forêt d'Exception® est un bon support pédagogique. Une fois par an, en lien avec l'ONF et Carnuta, j'organise une journée terrain à Bercé avec les étudiants de L3 géographie. Bercé illustre parfaitement la patrimonialisation des territoires et alimente également les réflexions sur le paysage forestier. Par la suite, les étudiants sont amenés à travailler sur un sujet de réflexion sur le rapport à la forêt, en fonction des besoins culturels de Carnuta.

Si le hêtre est abondant, la futaie régulière de chêne est ancrée dans l'histoire forestière française et également dans l'histoire de Bercé.

La culture du chêne en forêt de Bercé a été initiée en 1669 par l'ordonnance du ministre Colbert et elle a longtemps eu pour principal objectif la construction de grands vaisseaux de la Marine à voile, de guerre ou de commerce.

Comme pour toutes les forêts domaniales bénéficiant du régime forestier, la gestion de la forêt domaniale de Bercé s'établit sur un document, l'aménagement, d'une durée de 20 ans. L'aménagement détermine les orientations stratégiques, les choix techniques qui vont façonner la forêt. L'aménagement synthétise les différents enjeux et propose une réponse pour la gestion et la prise en compte des points forts et faibles de la forêt.



Sélection d'un chêne de 350 ans en forêt domaniale de Bercé ©F. Glon /ONF

La sylviculture ancestrale du chêne sessile en futaie régulière a été récompensée en juillet 2022 par son inscription à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel français.

Et vous, quelle est votre expérience Bercé Forêt d'Exception® ?



Bertrand Cotreuil
Directeur de l'entreprise Sylvabois

L'intérêt premier pour le transformateur que je suis est la qualité des chênes de Bercé, multi-centenaires. Certains de nos clients, tonneliers ou vigneron, nous demandent de les fournir avec cette origine bien particulière parce qu'elle est la seule à apporter certains arômes aux grands vins qui vieilliront dans des fûts confectionnés en merrains d'origine Bercé.

Les arbres que nous exploitons sont tous exceptionnels par leur âge, la hauteur de leur tronc, la finesse de leur accroissement. Ils nous donnent la possibilité de produire des merrains et des fûts d'exception. Les vins qui côtoieront ces fûts sont tous des vins exceptionnels. On peut ainsi dire que la forêt de Bercé, pour ses chênes, est une forêt d'exception.

Ces chênes connus dans le monde entier, sont aujourd'hui principalement recherchés pour la tonnellerie qui apprécie leur qualité et leurs arômes spécifiques. Les tonneaux produits permettent d'élever les plus grands crus français et s'exportent à l'international.

Leur réputation en fait aussi des chênes précieux pour des chantiers historiques, comme la reconstruction de la charpente de Notre-Dame de Paris touchée par l'incendie du 15 avril 2019. Sans cette sylviculture séculaire et ce terroir exceptionnel qui ont permis de produire des chênes avec des dimensions extraordinaires, la flèche de la cathédrale n'aurait pu être reconstruite à l'identique.

Et vous, quelle est votre expérience Bercé Forêt d'Exception® ?



Christophe Valtaud
Maître Chai
Maison Martell

Le chêne de la forêt de Bercé est considéré par le maître chai et les maîtres assembleurs de Martell comme la quintessence des chênes français.

Le chêne de Bercé enrichit les cognacs de Martell avec des notes de noix de coco et de vanille d'une extrême délicatesse que seule la qualité exceptionnelle de ce type de bois est capable d'apporter à nos cognacs.

Le vieillissement de nos eaux-de-vie dans des fûts fabriqués à partir de chêne de la forêt de Bercé permet une extraction lente et progressive de ces composés du bois tels que la whisky lactone et la vanilline, ces arômes complétant à merveille la palette aromatique florale et fruitée des cognacs Martell.

1.4 Bercé, une source de biodiversité

La forêt domaniale de Bercé s'illustre par une diversité d'habitats dont les interactions en font un écosystème forestier remarquable. Sa multifonctionnalité assure de nombreux services écosystémiques.

Les experts naturalistes s'accordent à reconnaître une richesse remarquable, probablement l'une des plus élevée pour une forêt feuillue de plaine à l'Ouest du Bassin parisien.



Tournage des chênes et des Hommes ©Fondation Picture

- **Des cantons forestiers remarquables par leur richesse spécifique**

Les cantons de la Futaie des Clos, les Profonds Vaux ou encore le Vallon de l'Hermitière suscitent un intérêt certain et un réel enthousiasme de la communauté scientifique et naturaliste. Et pour cause, les derniers inventaires ont permis de valoriser des faciès différents qui ne recensent pas moins de 413 coléoptères forestiers (dont une soixantaine sur liste indicatrice de la valeur biologique des forêts françaises), 36 espèces de l'avifaune nicheuse, 22 espèces de chiroptères (sur les 23 recensées en région Pays de la Loire), une diversité de la flore vasculaire riche (144 taxons pour le seul Vallon de l'Hermitière) et des communautés lichénique et bryophytique.

- **Un réseau de mares cartographié sur toute la forêt**

Depuis les années 90, ce sont 219 mares cartographiées sur l'ensemble du massif. Les différents critères (eutrophisation, végétalisation, accumulation de matière organique), font ressortir des stades d'évolution très variés, favorables à de nombreuses espèces menacées. Les amphibiens, les odonates, les coléoptères ou encore la flore aquatique ont besoin, tôt ou tard, de plans d'eau dans leurs cycles de reproduction. Parfois temporaires, parfois permanentes, les différentes mares présentes sur Bercé sont essentielles pour de nombreuses espèces bénéficiant de Plans nationaux d'action (PNA).

- **Natura 2000, des zones humides aux habitats forestiers**

La Zone Spéciale de Conservation désignée « Forêt de Bercé » représente 665 hectares, soit 17,5 % du site Natura 2000 - FR5200647 - « Vallée du Narais, forêt de Bercé et ruisseau du Dinan ». Le site de la forêt domaniale est constitué d'habitats prioritaires diversifiés tels que la Chênaie – Hêtraie collinéenne à Houx (9120), la Chênaie pédonculée à Molinie bleue (9190), les Landes sèche (4030) et humide (4010), ou encore les prairies qui offrent des zones de quiétude pour les espèces plutôt inféodées aux milieux ouverts (entomofaune, avifaune notamment).

- **Le réseau hydrographique**

Parcourue par près de 17 km de cours d'eau, la Forêt de Bercé constitue une tête de bassins versants responsables de la filtration des eaux de pluie, au service de l'intérêt général. Ainsi, elle permet d'améliorer la qualité des cours d'eau en exerçant son rôle d'assainissement des nappes. En ce sens, afin d'améliorer la continuité écologique et donc la qualité du réseau hydrographique, lors du premier Contrat de projet, l'ONF a entamé la restauration du site de la Fontaine de la Coudre.

1.5 Bercé, un pôle d'attractivité du territoire

Et vous, quelle est votre expérience Bercé Forêt d'Exception® ?



Véronique Richard
Directrice de l'Office de Tourisme de la Vallée du Loir

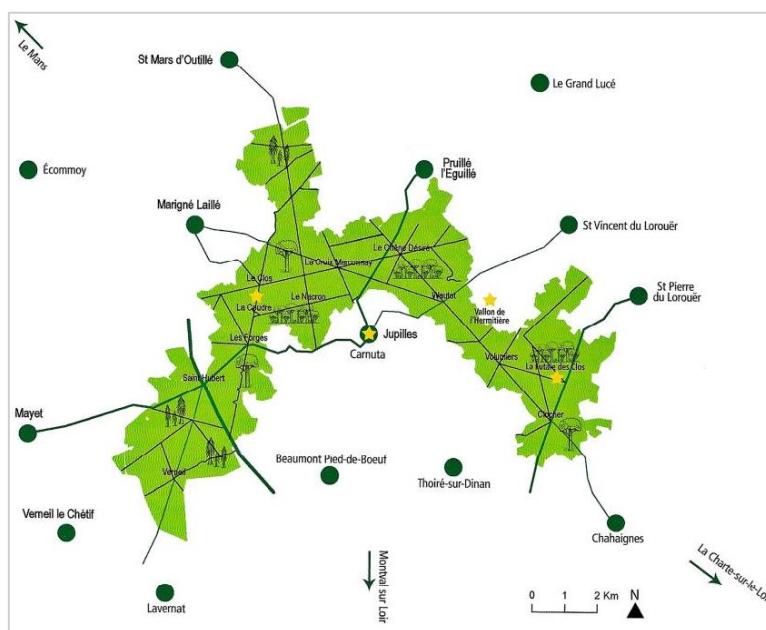
La forêt de Bercé est un gage de qualité pour le territoire. Pour l'Office de Tourisme de la Vallée du Loir, le label Bercé Forêt d'Exception® est l'occasion de travailler sur la notoriété de cette forêt.

Notre rôle est d'inviter les touristes à la découvrir. Avec Carnuta, nous avons le meilleur interlocuteur et médiateur pour la mise en valeur de la forêt avec les expositions et les événements organisés tout au long de l'année. Aujourd'hui, le slow tourisme a le vent en poupe, les touristes recherchent davantage des destinations plus confidentielles loin du tourisme de masse et Bercé répond à cette demande.

Ce renouvellement pourrait être la confirmation que Bercé ne nous laisse pas indifférent avec sa lumière, son atmosphère et ses arbres majestueux. Le slogan de l'Office de Tourisme, la Vallée du Loir « un secret bien gardé » vaut aussi bien pour Bercé parce qu'on voudrait la partager uniquement avec ceux qu'on aime.

La forêt domaniale de Bercé constitue un espace privilégié au sein du territoire. Le massif dispose de plusieurs pôles majeurs d'attractivité pour l'accueil du public : la Fontaine de la Coudre, le Vallon de l'Hermitière, la Futaie des Clos. Sans oublier Carnuta, Maison de l'Homme et de la forêt dans le village de Jupilles, au cœur de la forêt de Bercé.

Fortement ancrés dans la mémoire locale, ces trois lieux de la forêt illustrent chacun une thématique propre au massif : l'eau, la convivialité, la sociabilité et la futaie « sanctuaire ».



Forêt domaniale de Bercé ©Edition de l'étraves

La Fontaine de la Coudre : Par le passé, pendant près d'un siècle, la source du Dinan de la Fontaine de la Coudre accueillait traditionnellement le public pour le pique-nique dominical. Aujourd'hui encore très fréquenté, ce site est doté d'un nouveau sentier pédagogique « à l'école de la forêt » inauguré en 2021.



Source du Dinan, frais et ombragé en été / Carte ancienne



Inauguration sentier pédagogique « à l'école de la forêt » ©R. Perrot/ ONF

Le Vallon de l'Hermitière : Au début du XXème siècle, l'Hermitière est « un coin merveilleux », haut lieu de sociabilité en forêt de Bercé. Les habitants avaient plaisir à se rejoindre pour profiter des cafés de plein air, banquets et bals. Le site est encore très fréquenté aujourd'hui.



L'Hermitière, un lien de convivialité / Carte ancienne

La Futaie des Clos : Sur 23,4 hectares, la Futaie des Clos offre au regard de tous une impressionnante futaie « cathédrale ». Ce peuplement remarquable est composé de chênes âgés de 240 et 270 ans, de 1 mètre de diamètre moyen avec des troncs élagués naturellement sur plus de 20 mètres qui forment des colonnes portant une canopée située à plus de 45 mètres de haut. Né au temps de Louis XIV, ce peuplement emblématique de Bercé est l'une des plus anciennes survivances de la « futaie Colbert » sur le plan national.



Sentier contemplatif à la Futaie des Clos ©ONF

Pour découvrir cette prestigieuse futaie, l'ONF a développé l'application mobile « Futaie des Clos », la première appli ONF en Sarthe. Durant une expérience unique et gratuite en 10 étapes, un parcours empierré, les curieux peuvent en apprendre plus sur la forêt de Bercé, la futaie, son histoire et aussi sur la filière bois et la tonnellerie.

Et vous, quelle est votre expérience Bercé Forêt d'Exception® ?



Claire Malbos
Présidente de l'association Rand'Ôroues

Les moments d'échanges dans le cadre de Bercé Forêt d'Exception® sont très enrichissants en raison de la diversité des interlocuteurs. Au titre de l'association, je venais avant tout pour les problèmes d'accessibilité, ces échanges m'ont ouvert les yeux sur la complexité de la gestion et de la préservation de la forêt.

La participation de Rand'Ôroues a permis une prise en compte du handicap moteur (en particulier) dans l'accueil, la participation à des manifestations comme la journée internationale des forêts (JIF). Il est important de montrer au public que dans la forêt, les activités peuvent être pratiquées ensemble, handicap ou non.

Le renouvellement est l'occasion de poursuivre dans la voie de l'accessibilité pour tous (tout handicap, famille) mais pas à n'importe quel prix : dans le respect du site.

Carnuta, maison de l'Homme et de la forêt : Inaugurée en 2010, Carnuta est « un lieu ludique et interactif » situé dans la commune de Jupilles. Cet espace propose une découverte du monde forestier pour petits et grands. Carnuta est un partenaire de l'ONF pour organiser un accueil « vivant » du public en forêt.

Et vous, quelle est votre expérience Bercé Forêt d'Exception® ?



Hervé Roncière
Président de la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé

La labellisation Bercé Forêt d'Exception® a permis à Carnuta de s'inscrire dans un réseau d'acteurs toujours plus solide et étendu. Le label ancre également le positionnement de Carnuta au service des touristes et des habitants du territoire.

La labellisation s'inscrit en cohérence avec le projet de territoire, tant en matière de promotion du territoire que d'adaptation aux transitions. A noter que 8 des 11 communes forestières de Bercé sont membres de la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé ce qui représente un atout pour notre collectivité en constituant un pôle dynamique sur le nord du territoire communautaire.

Le renouvellement du label Bercé Forêt d'Exception® permettra d'accélérer les projets déjà en cours et surtout d'ouvrir de nouveaux chantiers tels que la randonnée au sein du massif forestier.

Carnuta est un outil dynamique d'intégration de Bercé dans son territoire qui démontre une implication et un attachement singulier des riverains et élus locaux à « leur » forêt. Vitrines du territoire, des animations se déroulent également en forêt, sous la conduite d'Yvan Sevrée, Technicien Forestier Territorial à l'ONF, appuyé par ses collègues. Une cinquantaine de visites guidées sont organisées annuellement dans le cadre d'une convention entre l'ONF et la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé, depuis 2017.



Carnuta, maison de l'Homme et de la forêt ©Carnuta

Et vous, quelle est votre expérience Bercé Forêt d'Exception® ?



Yvan Sevrée
Technicien Forestier Territorial
Office National des Forêts

Ayant participé à la mise en place du premier label Bercé Forêt d'Exception®, j'ai dû apprendre à composer avec des personnes qui n'étaient pas forestières de métier et dont chacune avait une vision autre de la forêt, avec des idées diverses et variées. Expliquer et valoriser notre métier fut un moment important tout au long de la mise en place du label.

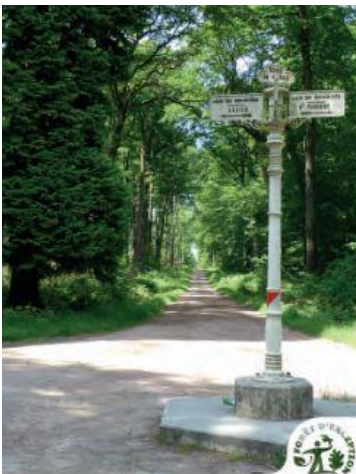
Aujourd'hui, le renouvellement du label Bercé Forêt d'Exception® permettrait de continuer d'illustrer notre métier, de s'ouvrir vers un public connaisseur ou non de la forêt mais également de protéger la forêt de Bercé tout en y travaillant. Le label permettrait aussi d'apprendre à évoluer avec le temps car les utilisateurs d'hier et d'aujourd'hui n'ont plus les mêmes attentes vis-à-vis de la forêt.

• Une action en faveur du développement touristique du massif

En 2020, grâce à la démarche Bercé Forêt d'Exception®, une carte touristique de la forêt de Bercé a été réalisée par les équipes de l'ONF et par plusieurs partenaires : Carnuta, l'Office de tourisme Vallée du Loir et le Pays du Mans. Ces partenaires ont également financé cette action. Dès 2018, les acteurs du territoire ont souhaité concevoir une carte de ce type, en prenant exemple sur celle réalisée pour la forêt du Gâvre. En effet, dans le cadre d'une convention signée avec le CD72, l'ONF avait proposé de réaliser de nouveaux visuels. Les équipes ONF y ont vu une opportunité de contribuer activement à la création d'une carte touristique – outil manquant pour les acteurs du territoire.

Ce document d'appel a pour objectif principal de valoriser le massif en y indiquant ses multiples aires d'accueil, ses différents sentiers – pédestres ou cyclables - ou encore ses points d'intérêts patrimoniaux relatifs à chaque commune. Des encarts sont également dédiés aux règles et aux écocodes à respecter en forêt ainsi qu'à la prévention contre les piqûres de tiques.

La carte est disponible gratuitement dans les Offices de tourisme du territoire, à Carnuta et lors de salons et actions au niveau national. Pour sa première édition, la carte touristique a été imprimée en 20 000 exemplaires. Cette année, la troisième édition est en cours avec 10 000 exemplaires.



Carte touristique de la forêt domaniale de Bercé

Val de Loire
PAYS du MANS
Office National des Forêts



Un patrimoine naturel et sylvicole remarquable

Haut-lieu de la sylviculture de longue date, bien avant la grande réforme des Eaux et Forêts initiée par **Colbert** en 1669, la forêt domaniale de Bercé est l'une des plus belles chênaies d'Europe : certains peuplements atteignent une hauteur exceptionnelle, bien souvent supérieure à 40 m.

Exceptionnelle, la qualité du bois récolté l'est tout autant, reconnue des professionnels du bois bien au-delà de nos frontières, en particulier des tonneliers : le grain fin du chêne de Bercé est en effet très recherché pour le **vieillessement de grands crus et d'alcools prestigieux**. Poumon vert de la Vallée du Loir, ce massif de 5 400 hectares géré par l'Office national des forêts représente en outre un véritable réservoir de richesses naturelles dont la variété des milieux, en interaction avec le bocage environnant, favorise la diversité des espèces.





SENTIER DU VIVIER
Départ : Carnuta

Ce sentier, balisé d'une feuille de chêne, vous invite à une balade **de 1h30 à 3h entre bocage et forêt**. Une carte, en vente à Carnuta, vous guidera tout au long du parcours avec des zooms sur les points d'intérêt à ne pas louper ! La première partie du sentier vous permet de découvrir le **village de Jupilles**, le **verger conservatoire**, le **paysage bocager** avec ses haies et sans doute d'observer quelques oiseaux présents dans ce milieu. Une fois entré en forêt, place à la gestion forestière, à l'identification des différentes essences d'arbres, à la recherche des indices de présence des animaux...

Prêts pour une exploration étonnante et ludique ?
Grâce au prêt d'une tablette à l'accueil de Carnuta, parcourez le sentier du vivier guidé par la voix d'un drille de Professeur. En cherchant les loirs qui nichent dans les arbres de la forêt, remontez le temps grâce à leur mémoire et découvrez ce qu'il y avait ici avant les chênes bicentennaires... !
Pour en savoir plus : www.alapoursuitedutempscache.fr

à la recherche de TEMPS CACHÉ

1h30 à 3h selon boucle
3 km à 6 km selon boucle
aire de pique-nique

Illustrations issues de la carte touristique de la forêt de Bercé

1.6 Bercé Forêt d'Exception®, calendrier d'une démarche durable

En 2008, la dynamique territoriale pour la candidature de Bercé Forêt d'Exception® débute grâce à la validation de l'étude de faisabilité et la formation du Comité de pilotage.

Par la suite, les trois grandes orientations stratégiques sont prises conjointement entre les équipes de l'ONF et les différents partenaires. En 2009, la signature du Protocole d'accord à Chahaignes marque l'engagement des élus locaux et des partenaires dans la démarche de territoire.

En 2012, la démarche commence à s'essouffler faute d'existence d'une structure spécifique apte à porter et financer la démarche Bercé Forêt d'Exception®. Pour rebondir, en 2013, l'ONF annonce au Comité de pilotage un projet de schéma d'accueil englobant une réflexion concertée pour un nouveau plan de circulation. En 2014, une majorité d'élus refuse de s'engager dans la démarche Forêt d'Exception® et dans le schéma d'accueil avant d'obtenir des garanties sur le plan de circulation, entraînant l'interruption de la démarche.

En 2016, un nouveau souffle relance la démarche grâce au ministre de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt relayé par le Sous-Préfet de La Flèche. Le Comité de pilotage et groupes de travail sont réactivés. Par la suite, un nouveau protocole d'accord est signé à Carnuta, en présence du ministre de l'Agriculture.

Le 31 janvier 2017, la visite des trois rapporteurs du Comité national d'orientation est organisée à Bercé. Les élus du territoire sont nombreux à ce rendez-vous. Le 6 février suivant, le Contrat de projet est signé à l'issue d'un Comité de pilotage : c'est l'outil opérationnel du label Forêt d'Exception®. Le Contrat de projet 2017-2022 comporte 14 actions en faveur de la forêt et du territoire.

Et vous, quelle est votre expérience Bercé Forêt d'Exception® ?



Yves Ducos
Ancien directeur de la Direction Territoriale Centre-Ouest-Aquitaine

Le projet Bercé Forêt d'Exception® a été relancé sous l'impulsion du ministre de l'Agriculture de l'époque, Stéphane Le Foll, qui a poussé élus et l'ONF à reprendre les discussions. J'ai un souvenir très fort de la cérémonie de remise du label en présence du ministre au sein de la Futaie des Clos. C'était l'aboutissement d'une belle aventure humaine.

Le label a beaucoup renforcé nos relations avec les élus de la Sarthe et il a inspiré les autres projets Forêt d'Exception®. Il a également inspiré une autre démarche, celle qui a abouti à l'inscription de la futaie régulière de chêne au Patrimoine Culturel et Immatériel de la France.

Ce renouvellement Bercé Forêt d'Exception® peut contribuer à valoriser le travail remarquable des forestiers de l'ONF, et peut-être à conforter le projet de reconnaissance mondiale par l'UNESCO des savoir-faire de la futaie régulière.

La cérémonie officielle de la labellisation s'est tenue en 2017 en forêt domaniale de Bercé, en présence du ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll.



Cérémonie remise du label Bercé Forêt d'Exception® en mars 2017 © R. Perrot/ ONF

De gauche à droite sur la photo : M. Chauveau ancien député de la circonscription, M. Turin ancien Maire de Chahaignes, M. Vallienne ancien maire de Pruillé l'Éguillé et actuellement vice-président du Conseil départemental, M. Arnould Président du Comité national d'orientation Forêt d'Exception®, M. Le Foll ancien ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, M. Ducos ancien directeur de la Direction Territoriale Centre-Ouest-Aquitaine, Mme Archevêque ancienne directrice de l'Agence Pays de la Loire et M. Jarret ancien directeur forêt à la Direction Territoriale Centre-Ouest-Aquitaine.

Début 2022, à la suite du départ du précédent chef de projet Forêt d'Exception®, Romain PERROT, un délai supplémentaire pour renouveler le label a été demandé au Comité national d'orientation.

Le renouvellement du label ainsi que le nouveau Contrat de projet 2023-2028 sont donc prévus pour cette fin d'année 2023.



Une démarche Forêt d'Exception® sur la durée

Les principales étapes de Bercé Forêt d'Exception® depuis 2008

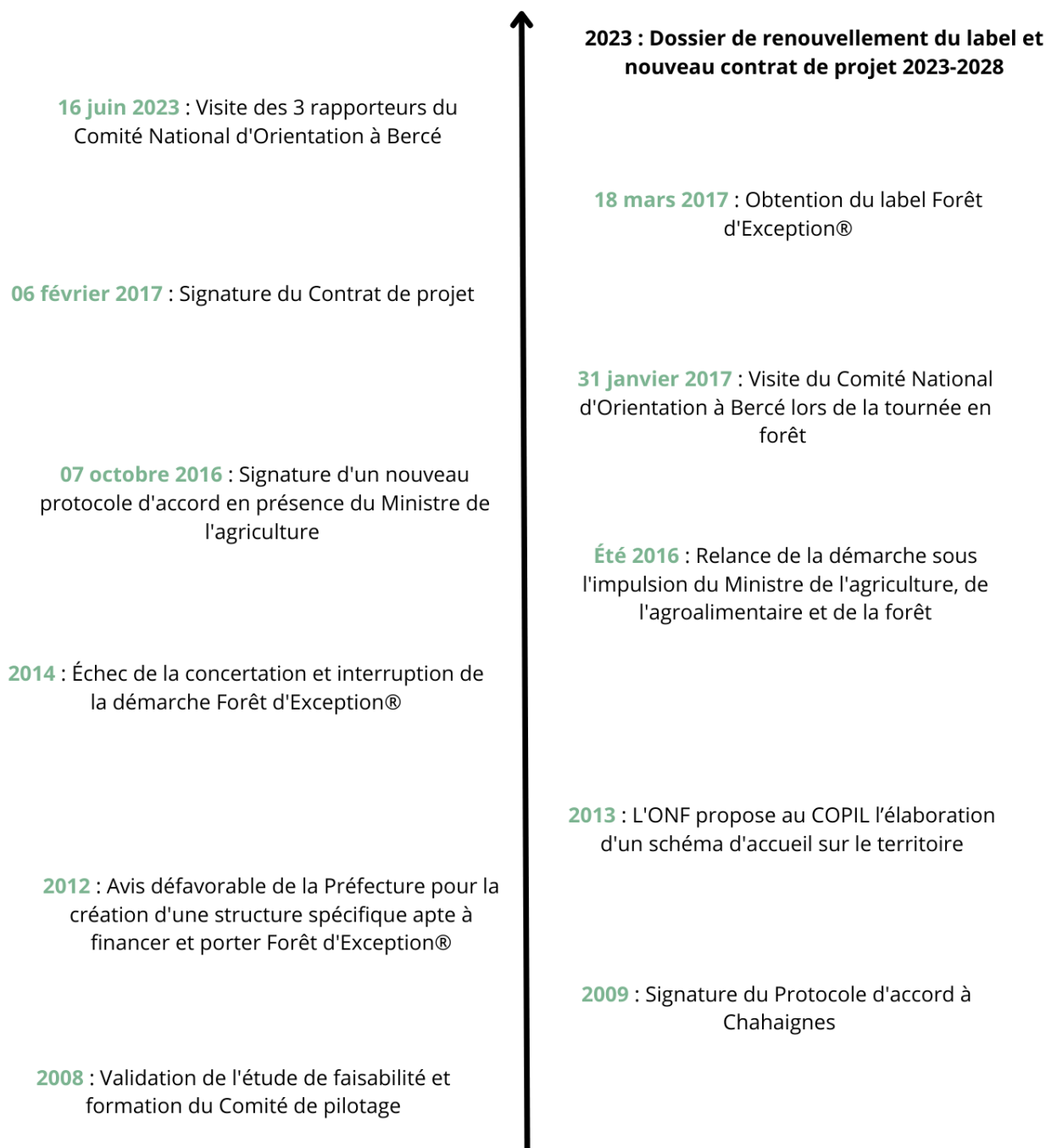


Schéma des temps forts de la démarche ©J. Habert/ ONF

1.7 Vers le renouvellement du label Bercé Forêt d'Exception®

La rédaction de ce dossier de renouvellement s'inscrit dans la continuité de la démarche partenariale menée depuis plusieurs années. L'attribution du label Bercé Forêt d'Exception® sur le territoire engage une concertation et une coordination entre les différents acteurs (équipes de l'ONF, élus, collectivités territoriales et associations) pour une plus grande cohésion. Le présent dossier vise à établir un état des lieux des forces et améliorations du label sur les cinq dernières années.

Ce dossier de renouvellement vise également à valoriser les retours d'expériences des partenaires et le fonctionnement au quotidien des instances mises en place par le biais de la démarche.

En 2023, les membres du Comité de pilotage sollicitent le renouvellement du label Bercé Forêt d'Exception®. Ce dossier de renouvellement illustre la continuité de la démarche partenariale menée depuis 15 ans. En donnant la parole aux acteurs, il valorise les actions menées depuis l'attribution, les forces et opportunités du label sur le territoire pour l'avenir. Par les réunions avec la cheffe de projet, cette phase renforce la cohésion des partenaires, le fonctionnement des instances de gouvernance et de dialogue. Il illustre le dialogue forêt-société et la concertation, en plein essor à l'ONF, qui permettent de faciliter les échanges et les réflexions entre les acteurs sur tous les sujets de gestion de ce patrimoine remarquable. Les acteurs de Forêt d'Exception® lancent ainsi le défi de la concertation !

2. 2017 à 2022 : 5 années en chemin



Plantation Kinomé à Bercé ©R. Perrot / ONF



2.1 Gouvernance et concertation, les maîtres mots d'un territoire partagé

La gouvernance est organisée en deux entités, entre le Comité de pilotage et les groupes de travail. Le Comité de pilotage se réunit une à deux fois par an afin de partager un même niveau d'informations sur la mise en œuvre et l'avancement des projets avec les structures membres. Les échanges issus de ces réunions sont constructifs et permettent à chaque acteur de prendre conscience de la diversité des attentes que suscite la forêt de Bercé.



Comité de pilotage mai 2023 ©H. Daviau / ONF

Pour la prochaine étape du label, les membres du Comité de pilotage souhaitent se réunir au moins deux fois par an. Diverses raisons internes et externes (crise du COVID-19, mises en place des projets, changement d'élus ou encore de chef de projet) ont essoufflé la dynamique précédente. Ce nouveau rythme permettra d'y parer.

Marque de durabilité, depuis 2017, les structures institutionnelles qui composent le Comité de pilotage sont restées stables et se sont même renforcées avec l'intégration récente de Fibois Pays de la Loire dans la démarche Bercé Forêt d'Exception® afin de mettre également en avant la filière bois sur le territoire.

Et vous, quelle est votre expérience Bercé Forêt d'Exception® ?



Yann Petiot
Chargé de mission Amont - Ressource
FIBOIS Pays de la Loire

En tant qu'interprofession de la forêt et du bois, il est tout naturel pour FIBOIS Pays de la Loire de participer au renouvellement du label Bercé Forêt d'Exception®.

La forêt domaniale de Bercé est l'emblème d'une sylviculture renommée qui permet la production d'un bois reconnu et de qualité qui fait la fierté de la filière bois française et régionale. Le territoire de Bercé est particulièrement forestier, cela se traduit par la présence de nombreux et divers acteurs de l'amont avec lesquels FIBOIS Pays de la Loire est engagé et travaille régulièrement.

Le label Bercé Forêt d'Exception® est pour nous l'occasion d'expérimenter de nouvelles méthodes de travail et de nouvelles manières d'organiser la filière.

Les groupes de travail, répartis sur 4 thématiques - biodiversité, accueil du public, patrimoine culturel et immatériel, liens villages forêt territoire – se sont réunis de façon régulière durant la période de renouvellement du label : au mois de mars, avril et juin 2023. Ils ont permis d'élaborer ensemble le détail des actions qui figureront dans le contrat de projet 2023-2028. Ces réunions sont élargies à tous les acteurs du territoire afin de connaître réellement les besoins et les initiatives à déployer sur le massif. Pour ce renouvellement, le directeur d'Agence et le Responsable d'Unité territoriale ont souhaité impliquer encore plus les techniciens forestiers de Bercé dans la démarche en participant aux différents groupes de travail et d'assister aux réunions du Comité de pilotage.

Et vous, quelle est votre expérience Bercé Forêt d'Exception® ?



Brice Gaumont

Adjoint au Responsable d'Unité Territoriale Sarthe/Mayenne - Chargé de la DFCI

N'étant pas intégré dès le départ à la première phase de labellisation car j'étais conducteur de travaux, j'ai découvert la richesse formidable des sujets que pouvait faire émerger cette démarche. Le potentiel est encore vaste et toutes les parties prenantes ont à cœur de faire vivre ce label Bercé Forêt d'Exception® et de le perpétuer à nouveau.

Le renouvellement Bercé Forêt d'Exception® entérinera la volonté de continuité des parties prenantes qui donne encore plus du sens à ce label. La poursuite des projets en cours, la reprise de ceux qui n'avaient pas été retenus et l'émergence de nouvelles actions relanceront la dynamique de développement local et feront rayonner d'autant plus l'aura de Bercé auprès du grand public.

Les équipes de l'ONF profitent de l'impulsion du dialogue forêt-société pour mettre en place une méthode d'animation innovante. Lors des groupes de travail, c'est en concertation qu'ont été définies collectivement les nouvelles actions. Sous forme d'ateliers, les participants ont été invités à devenir acteurs de la réunion. L'objectif est de favoriser l'expression des parties prenantes et d'inclure tous les participants, même les plus réservés.



Groupe de travail 2023 « Accueil du public » ©H. Daviau / ONF

2.2 Mécénat et partenariats : une implication qui dynamise le territoire

2.2.1 Un mécène pour l'accueil du public

La Maison Martell s'est associée dès 2017 à l'ONF Pays de la Loire en apportant son soutien financier à la création d'un sentier interactif accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) sur le site majestueux de la Futaie des Clos.

Ce projet a été mené par Mathilde Rade, chargée d'accueil du public à l'ONF, en concertation avec les acteurs locaux afin que tous puissent faire part de leurs idées et attentes sur ce sentier contemplatif.



Visite de terrain du mécène Martell 2016 ©R.Perrot / ONF

Claire Malbos, présidente de l'association Rand'Ôroues (association de randonnée pour les PMR) était également associée. D'un budget de 80 000 €, ce sentier a pour fil conducteur contemplations, expériences sensorielles, et aménagements doux pour les PMR. Il crée des aires de contemplations avec du mobilier innovant en forêt. Une application mobile « Futaie des Clos » accompagne ce projet pour découvrir la futaie cathédrale autrement. Depuis 2020, la Maison Martell a rejoint le Fonds ONF Agir pour la forêt pour soutenir des projets de préservation d'écosystèmes fragiles et d'innovation en matière d'accueil du public.

2.2.2 Des partenariats pédagogiques en faveur de l'environnement

- **Partenariat avec la Société Générale**

Dans le cadre du Contrat de projet 2017-2022, les acteurs du territoire se sont mobilisés pour réhabiliter les sites emblématiques du massif (*Action 8 : Requalification des principaux sites d'accueil ; sous-action : aménager une mare pédagogique*). Depuis 2010, la Société générale s'engage à financer, aux côtés de l'ONF, des projets de reboisement, de protection de la biodiversité ou de mise en valeur et d'amélioration de l'accessibilité des sites naturels.



Inauguration sentier « à l'école de la forêt » 2021 ©R.Perrot / ONF

Le site de la Fontaine de la Coudre est ainsi repensé car le sentier d'interprétation « à l'école de la forêt » créé il y a plusieurs décennies était devenu obsolète. Pour mener à bien ce projet de rénovation, dès 2020, une concertation a été mise en place grâce à un groupe de travail constitué d'acteurs du territoire, de l'Education nationale et de Carnuta.



Ancien et nouveau panneau d'entrée de sentier « à l'école de la forêt » ©S. Chimbaut / ONF

D'un montant de 100 000€, le nouvel espace pédagogique forestier a pour but d'offrir aux écoles du territoire un espace « clé en main » pour encourager les classes Nature et favoriser l'intérêt pour la thématique « forêt ». Il se compose de 13 totems explicatifs, 24 bornes botaniques, 1 ponton d'observation et de 3 livrets pédagogiques (3-6 ans, 6-9 ans et 9-15 ans).

Le sentier « à l'école de la forêt » s'adresse également aux familles en toute autonomie grâce à l'application « ONF Découverte » qui complète le sentier en 8 étapes en abordant les thématiques suivantes : mare, forêt, bois, grands animaux ou encore réchauffement climatique avec des contenus multimédias et des photos à 360°.

• Partenariat avec Kinomé

Kinomé, qui signifie « l'œil de l'arbre » en japonais, est une entreprise de l'économie sociale et solidaire fondée en 2005. Elle pour objectif de répondre au défi mondial de la déforestation en changeant le regard de l'Homme sur la nature et sur lui-même.

Bien que national, le label Bercé Forêt d'Exception®, s'étend également à l'international. En partenariat avec Kinomé, les acteurs locaux et les équipes de l'ONF s'associent avec les écoles du territoire au projet Forest&Life afin de restaurer des parcelles la forêt de Bercé, incendiée en 2014. Depuis 2017, ce projet de solidarité et d'éducation à l'environnement est soutenu par le mécène Triballat Noyal.

L'entreprise Triballat Noyal, par le biais de son mécénat 1% for the Planet France, soutient chaque année des projets en faveur de la protection de l'environnement et de la biodiversité en reversant 1% de son chiffre d'affaires.

Le principe est simple, pour chaque arbre planté en forêt domaniale de Bercé, deux arbres seront replantés au Togo. Les écoles du territoires (Marigné-Laillé, Pruillé-l'Éguillé, Jupilles, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Lavernat, Saint-Mars d'Outille et Montval-sur-Loir) se sont mobilisées pour l'opération. Ces journées de plantation ont rassemblé plus de 500 enfants en forêt de Bercé depuis la première labellisation.



Plantation Kinomé en forêt de Bercé 2018 et 2020 ©R. Perrot / ONF

2.3 Regards sur le précédent contrat de projet

2.3.1 Rappel des orientations stratégiques de la première labellisation

Dès novembre 2008, la démarche Bercé Forêt d'Exception® est enclenchée sur le territoire. Une première réunion est organisée à Jupilles rassemblant des élus des communes riveraines, des universitaires, des représentants de l'État, des associations. A l'issue de cette réunion, un Comité de pilotage s'est créé pour suivre le dossier de candidature.

Rapidement, des idées d'actions potentielles se regroupent autour de 3 grands axes envisagés par les membres de ce nouveau Comité de pilotage :

- **Améliorer la notoriété de Bercé**

Les objectifs des actions liées à cette orientation étaient d'améliorer la qualité du paysage, de l'accueil, de la signalétique, de transmettre les connaissances des patrimoines aux publics et de valoriser la qualité du territoire de Bercé.

- **Bercé laboratoire d'une gestion exemplaire**

Cette action avait pour objectifs d'acquérir une meilleure connaissance des patrimoines, de poursuivre leur prise en compte dans la gestion forestière et de poursuivre une gestion multifonctionnelle, durable, exemplaire, mise en œuvre en application de l'aménagement forestier.

- **Assurer un lien durable entre la forêt et son territoire**

Les actions de cette orientation permettent de garantir le développement de l'accueil du public et de rassembler les villages périphériques ainsi que de fédérer les énergies compte tenu de l'organisation administrative du territoire.

Pour ce renouvellement Bercé Forêt d'Exception®, en concertation, les membres actuels du Comité de pilotage ont choisi de garder ces 3 orientations stratégiques.

2.3.2 Retour sur le premier programme d'action 2017-2022

Le Contrat de projet 2017-2022 a été établi avec les différents partenaires de la démarche Bercé Forêt d'Exception® autour de quatre thèmes dans lesquels 14 actions et 53 sous-actions ont été programmées.

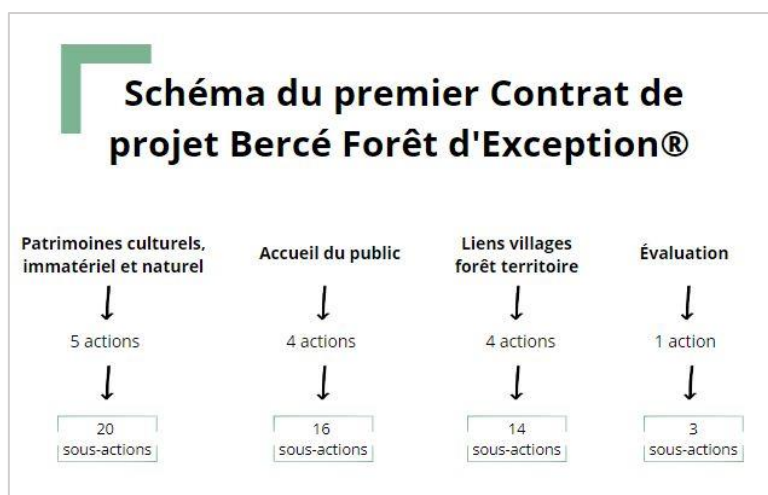


Schéma Contrat de projet 2017-2022 » ©J. Habert / ONF

En 2020, après trois ans de labellisation, l'ONF et les acteurs locaux du territoire ont dressé un bilan à mi-parcours de cette collaboration territoriale. La majorité des actions inscrites dans le Contrat de projet ont été engagées ou abordées lors des groupes de travail ou lors des Comités de pilotage.

Le taux de réalisation des actions à mi-parcours est défini selon trois critères : actions réalisées, en cours ou suspendues. Les actions de la thématique « patrimoines culturel, immatériel et naturel » représentent le plus fort taux de réalisation jusqu'en 2020.



Schéma avancement à mi-parcours des actions du contrat de projet 2017-2020 ©J. Habert / ONF

Depuis 2020, l'équipe interne ONF en charge de la démarche Bercé Forêt d'Exception® a changé et ce dossier a dû être réapproprié. Ainsi, ce bilan à mi-parcours a servi de base de travail à la nouvelle cheffe de projet pour dresser un bilan le plus exhaustif possible des actions réalisées sur le massif durant la période 2017-2022. Lors du lancement des groupes de travail en mars 2023, une première réunion était dédiée à la réalisation d'un état des lieux collaboratif des actions réalisées ou non sur le massif. Force fut de constater qu'avec le changement récent d'élus sur le territoire, de nombreuses actions sont restées méconnues. Le manque de communication autour du label sur le territoire et les actions entreprises sur le massif sont pointés du doigt. Les techniciens forestiers de Bercé présents lors de la première labellisation ont pu apporter des informations sur le sujet.

L'année 2022 marque la fin de la première période de labellisation, l'heure est donc au bilan de ce premier Contrat de projet. La majorité des actions inscrites dans le Contrat de projet ont été réalisées ou sont toujours en cours de réalisation sur le massif. En effet, certaines actions, par thématique se mesurent sur le long terme :

- Accueil du public : *structurer l'accueil du public en forêt – itinérances et information*
- Patrimoines culturel, immatériel et naturel : *Transmission au public des connaissances sur les patrimoines de Bercé et son territoire*
- Liens villages forêt territoire : *Promouvoir notre labellisation et communiquer sur Bercé Forêt d'Exception®*



Schéma bilan des actions du contrat de projet 2017-2020 ©J. Habert / ONF

Depuis 2020, la crise sanitaire du coronavirus a fortement impacté le bon déroulement de la démarche Bercé Forêt d'Exception®. Lors du premier confinement, la majorité des actions ont été mise en suspens du fait de la situation. Ce sont les actions concernant tout naturellement l'accueil du public et celles nécessitant un travail collaboratif qui ont été reportées. Les membres de la démarche ont dû s'adapter pour redémarrer le projet grâce à de nouvelles habitudes de travail notamment les réunions de groupes de travail en visioconférence.

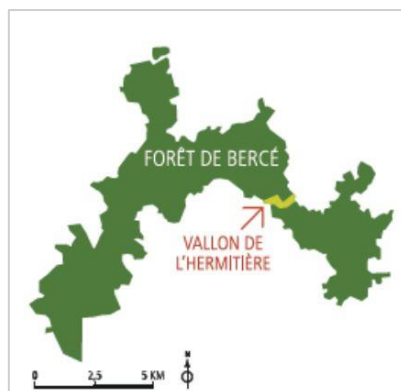
A la fin de cette première période de labellisation, le taux de réalisation des actions est en augmentation. Concernant les actions notées « en cours », elles sont pour la plupart reprises dans le Contrat de projet 2023-2028 afin d'assurer une continuité logique entre les deux.

2.3.3 Zoom sur quelques réalisations exemplaires

• Partenariat ONF et naturalistes pour préserver le Vallon de l'Hermitière

Le Vallon de l'Hermitière est un formidable réservoir pour la biodiversité et la gestion multifonctionnelle dont elle fait l'objet doit s'adapter à ses richesses.

Dans le cadre de Bercé Forêt d'Exception®, un comité scientifique a été créé en 2016, rassemblant l'ONF dont ses réseaux naturalistes, Sarthe Nature Environnement, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE 72), le SCIRPE et Frédéric Vaidie – naturaliste indépendant, pour peser au mieux les enjeux et assurer la pertinence des choix du programme d'actions validé.



Carte de situation Vallon de l'Hermitière © ONF

Sur près de 120 hectares, le Vallon a fait l'objet d'investigations poussées (flore, habitat, bryophytes, chiroptères) pour comprendre son fonctionnement écologique. A la suite de ces études, il a été décidé d'étaler la régénération naturelle de ces peuplements sur 80 ans, par bouquet de 2 hectares en moyenne. L'objectif avec cette régénération est de préserver les corridors écologiques en réduisant l'impact des exploitations sylvicoles à venir sur les espèces présentes et de préserver le patrimoine génétique du chêne présent.

En parallèle, un îlot de sénescence de 2 hectares et un îlot de vieillissement de 6 hectares ont été mis en place afin de constituer une forêt mosaïque où des arbres bicentenaires côtoieront de très jeunes pousses.

Le Vallon de l'Hermitière a également fait l'objet d'une communication active par les équipes de l'ONF. L'intention était de sensibiliser et informer le grand public sur la gestion spécifique qui y est menée et de communiquer autour des objectifs environnementaux d'une telle collaboration.

LE VALLON DE L'HERMITIÈRE

UNE CURE DE JOUVENCE SUR PRÈS DE 80 ANS

LE VALLON DE L'HERMITIÈRE, OU SOURCE DE L'HERMITIÈRE, CONSTITUE L'UN DES QUATRE SITES EMBLÉMATIQUES DU MASSIF DE BERCÉ.

Bien connu de tous, il doit aujourd'hui évoluer : pour assurer la pérennité du couvert forestier et préserver les milieux et espèces remarquables qu'il protège, les parties de peuplement les plus anciennes (datant du début du XIX^e siècle) doivent être régénérées.

COMMENT ?

Les chênes exceptionnels du Vallon arrivent à maturité. Avant qu'ils ne soient plus en mesure de produire des semences viables, il faut offrir à leurs fruits la possibilité de donner de jeunes pousses pour assurer le renouvellement naturel de la forêt.

Pour que le processus fonctionne, le forestier coupe progressivement les vieux arbres qui captent l'eau et la lumière dont les jeunes semis ont besoin.

UN PLAN D'ACTIONS AVEC LES NATURALISTES

Comme toutes les vieilles futaies, le Vallon est aussi un formidable réservoir pour la biodiversité. Depuis 2016, les naturalistes locaux et l'ONF collaborent et ont défini plusieurs principes de préservation :

- coupes réalisées par petits bouquets disjoints et programmées sur plusieurs dizaines d'années pour limiter l'impact sur les continuités écologiques
- périodes d'exploitation des bois limitées pour éviter de nuire à la reproduction des oiseaux et chauves-souris et protéger les sols,
- mise en place d'un îlot « de sénescence » et d'un îlot « de vieillissement » pour conserver et favoriser la biodiversité de ces habitats spécifiques

UNE GESTION SYLVICOLE ET ENVIRONNEMENTALE EXPERIMENTALE DE GRANDE AMPLIEUR

Pour garantir le renouvellement naturel du Vallon tout en préservant ses richesses écologiques, plus de 50 parquets (soit environ 2 hectares chacun) ont été identifiés. Chacun d'eux bénéficiera d'une gestion différenciée, et des récoltes de bois y seront conduites « à la carte » sur près de 80 ans. Un « cœur de Vallon » (environ 6 hectares) est en vert foncé est également identifié. Comme la Forêt de Bercé, ces bouquets deviennent un îlot de vieillissement. Cette décision sylvicole quasi unique en France concerne une surface totale de 117,8.

SUR 80 ANS
1100 ANS DE TRAVAIL
RENOUVELLES SANS
AUX GRANDES SURFACES

2 HECTARES
PARQUET
DE SÉNESCENCE

300 HECTARES
BONNEMENT
POUR BIEN COMPRENDRE
LA BIODIVERSITÉ

11 ESPÈCES
DE POISSONS

36 ESPÈCES
D'INSECTES
MENACÉS

20 ESPÈCES
DE CHAUVES-SOURIS
BENEFICIAIRES SUR
LES 21 ESPÈCES MENACÉES

POUR EN SAVOIR PLUS ET RETROUVER TOUTES NOS ACTUALITÉS BERCÉ FORÊT D'EXCEPTION
rendez vous sur onf.fr ou sur

Sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux sylvicoles, environnementaux et sociaux du Vallon de l'Hermitière par panneaux sur site
© R. Perrot / ONF

- **Sylvafaune, une démarche pour la préservation de la forêt et des ongulés**

Sylvafaune a été initiée sur le massif de Bercé en 2016. Cette démarche territoriale vise à réunir les forestiers et les chasseurs autour de la régulation des populations d'ongulés tout en assurant le renouvellement de la flore. Une convention de partenariat a été signée pour une durée de cinq ans entre les représentants Sarthois des forêts publiques et privées, les associations de chasse (Fédération Régionale des Chasseurs Pays de la Loire, Fédération Départementale des Chasseurs de la Sarthe, GIC de Bercé) et les services de l'État. Sylvafaune est une démarche collaborative d'interprétation et de validation des données récoltées.

En forêt domaniale de Bercé, des Indicateurs de Changement Écologique (ICE) sont mis en place afin de suivre l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique. Ces indicateurs permettent de localiser le niveau de population de cerfs et de chevreuils ainsi que les zones de forte concentration. Ces ICE sont au nombre de 3 :

- **L'abondance** : Mesurée par l'indice kilométrique pédestre (IKA) pour le chevreuil et l'indice nocturne pour le cerf par comptages nocturnes. L'indice IKA chevreuil se traduit par 74 circuits prédéfinis en forêt avec 4 répétitions. Quant à l'indice nocturne du cerf, 6 circuits sont actés avec 4 répétitions également.
- **La condition physique** : Pour ce paramètre, on utilise l'indice biométrique de la Longueur de la Patte Arrière (LPA). Cet indicateur permet d'estimer la surpopulation. La patte arrière de chaque animal tué sera mesurée. Plus la patte sera courte, moins l'animal sera gros.
- **La pression** : Cet indicateur est l'Indice de Consommation (IC). Il est établi sur le suivi de 435 placettes d'un mètre carré géolocalisées réparties dans six secteurs, en forêt domaniale et en forêt privée. L'objectif ici est de savoir si la flore se développe ou si les ongulés provoquent des dégâts.

En fonction des données collectées, les experts pourront ajuster et faire évoluer le plan de chasse.

Journée Internationale des Forêts : un événement fédérateur à Bercé



Photos journée internationale des forêts à Bercé 2023 ©J. Habert / ONF

La Journée Internationale des Forêts (JIF) est une fête célébrée le 21 mars dans toutes les forêts domaniales de France. Créée en 2011 par l'ONU, cette manifestation entièrement gratuite s'adresse à tous les publics, petits et grands. La JIF a pour objectif de mettre en valeur l'arbre, le bois, la forêt et de sensibiliser le public à la gestion durable des forêts ainsi que leur rôle dans le cadre la transition écologique et énergétique.

La première édition de la JIF en forêt domaniale de Bercé s'est inscrit dans le cadre de la labellisation en 2017. Avec cette manifestation, les membres de Bercé Forêt d'Exception® souhaitent susciter un nouvel intérêt pour la forêt et les richesses qu'elle abrite.

Chaque année, des animations culturelles ou sportives sont proposées par les acteurs du territoire telles qu'une chasse au trésor, des empreintes végétales ou encore des randonnées commentées avec les techniciens de l'ONF ou le comité départemental de randonnée pédestre de la Sarthe.



Et vous, quelle est votre expérience Bercé Forêt d'Exception® ?



Michel Laurent et Pierrick Robillard
Baliseur FFRandonnée Comité Sarthe et référent ONF
Responsable commission sentier FFRandonnée Comité de la Sarthe

Pour tout le Comité FFRandonnée Sarthe et les baliseurs, c'est une fierté de travailler dans une forêt comme Bercé. Le label Bercé Forêt d'Exception® a donné une attention particulière et une mise en valeur du Comité. Les échanges ont été facilités entre le Comité et l'ONF, avec des interlocuteurs privilégiés. C'est une réelle satisfaction de travail coopératif.

Dans le cadre de Bercé Forêt d'Exception®, une dynamique financière serait à construire afin de réaliser les différents projets de balisage PR ou encore lors de déviation lors de chantiers forestiers. Pour maintenir le niveau d'entretien des PR, le Comité a validé la mise en place de binômes, ce qui engendre des frais. Ainsi, un partenaire financier pérenne serait à souhaiter.

Le renouvellement du label Bercé Forêt d'Exception® est l'occasion de montrer l'importance d'entretenir les sentiers déjà existants.

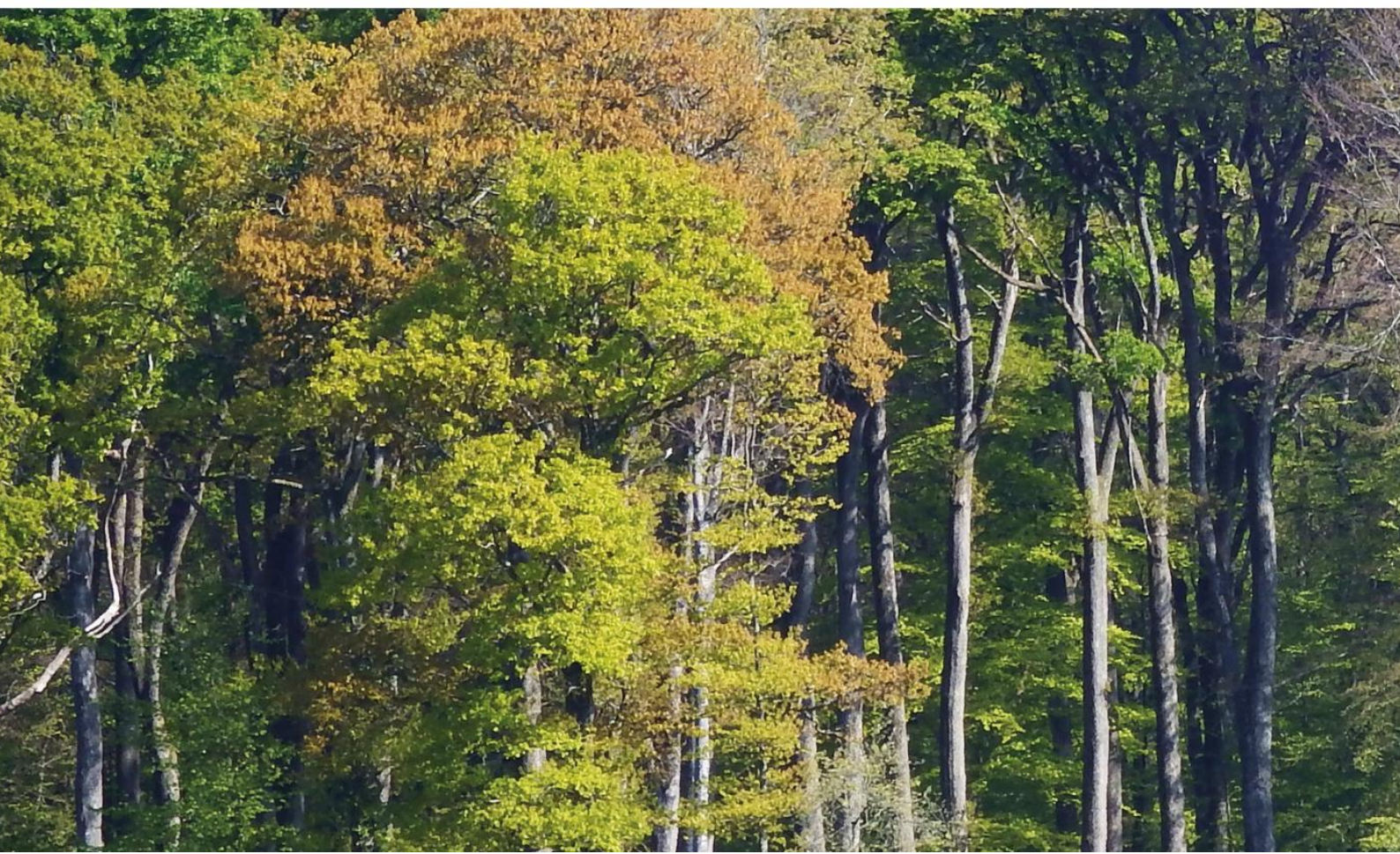
Pour la cinquième édition en 2023, concentrant les animations et les départs de visite au même endroit dans le « village » à la Croix Marconnay a suscité l'intérêt auprès du grand public. Comme l'année précédente, le thème national était « bonne santé et bien-être ». Ainsi, de nouvelles animations ont été proposées : ateliers de sylvothérapie, balades de pleine conscience en silence, inspirée de la méthode japonaise « Shinrin Yoku » qui signifie « bain de forêt ». Elles ont connu un franc succès !

3. Bercé Forêt d'Exception[®], un label en évolution



BERCÉ

Forêt domaniale de Bercé / ONF



3.1 Une nouvelle équipe pour le label Bercé Forêt d'Exception®

Le fonctionnement du label Bercé Forêt d'Exception® s'appuie sur l'équipe de l'Agence ONF des Pays de la Loire et l'équipe de terrain, basée à Bercé. Un chef de projet Forêt d'Exception® est chargé d'animer la démarche aussi bien en interne qu'en externe. Il assure l'animation de réunions (comités de pilotage et groupes de travail), la rédaction et la mise en œuvre des actions ainsi que leurs suivis sur les cinq années du label.

Depuis 2017, de nombreux changements de personnel sont intervenus au sein de l'Agence Pays de la Loire, amenant un regard neuf sur la démarche Bercé Forêt d'Exception®. En effet, le responsable de l'unité territoriale Sarthe/Mayenne, M. Daviau, a succédé à M. Linte en 2020. Le directeur d'Agence, M. Jannault, a succédé à Mme Archêque en avril 2021. Mme Habert reprend les fonctions de M. Perrot en septembre 2022 en tant que cheffe de projet Bercé Forêt d'Exception®. Les techniciens forestiers territoriaux de Bercé participent, quant à eux, au deuxième renouvellement du label et apportent ainsi l'antériorité des informations et des connaissances sur cette démarche territoriale.

Et vous, quelle est votre expérience Bercé Forêt d'Exception® ?



Hervé Daviau
Responsable Unité Territoriale Sarthe Mayenne
Office National des Forêts

Cette ancienne forêt royale est exceptionnelle grâce à sa gestion avec une sylviculture de pointe du chêne sessile en futaie régulière permettant de produire des chênes de très haute qualité. La biodiversité en place est tout aussi exceptionnelle avec de petites unités de gestion sur le canton de l'Hermitière pour la bonne prise en compte d'espèces protégées à l'échelle européenne. Bercé est également exceptionnelle grâce à la qualité de ces bois permettant l'approvisionnement d'une filière bois française de renommée mondiale (qualité merrain), et la livraison des plus grandes pièces pour la reconstruction de la charpente de Notre dame de Paris. Le fort partenariat avec Carnuta permet aussi à Bercé de s'inscrire dans une démarche d'éducation à l'environnement.

Le label Bercé Forêt d'Exception® crée une dynamique intéressante au sein du territoire avec des échanges constructifs et réguliers avec la forêt privée, l'interprofession et les collectivités locales, collectivités dont on peut souligner la volonté de porter ce projet de territoire.

Le label Bercé Forêt d'Exception® est un outil d'innovation pour le territoire. Ainsi, à mon sens, il est essentiel de maintenir et développer la dynamique mise en place à l'échelle du territoire.

Les équipes municipales des 11 communes d'assises de la forêt de Bercé ont également changé depuis mars 2017. Une phase d'appropriation du label s'est révélée nécessaire afin de connaître les projets en cours sur le massif. Durant cette période de renouvellement, l'état des lieux des actions entreprises sur Bercé depuis 2017 dressé lors des différents groupes de travail a permis à tous les acteurs du territoire de porter ce projet avec un degré d'informations commun sur le label Bercé Forêt d'Exception®.

Les équipes des élus, des partenaires et de l'ONF ont changé ? La dynamique est restée forte, image d'une volonté territoriale de poursuivre cette démarche nationale afin de promouvoir Bercé Forêt d'Exception®.

Et vous, quelle est votre expérience Bercé Forêt d'Exception® ?



Pierre Ouvrard
Maire de la commune de Mayet

Le label Bercé Forêt d'Exception® a confirmé aux habitants le caractère exceptionnel de notre forêt que nous connaissons si bien.

L'obtention du label a solidifié la coopération des 11 communes sur lesquelles la forêt s'étend. Autour de la valorisation de la forêt pour les scolaires, pour les touristes et pour les habitants, nous nous retrouvons régulièrement. Le parcours pédagogique de la Fontaine de la Coudre est un bon exemple de la mise en valeur d'un espace forestier.

Le bel élan provoqué par la labellisation en 2017 a été freiné par la pandémie de COVID mais pour mieux repartir, le renouvellement serait une belle reconnaissance de cette énergie.

3.2 Le changement climatique : un enjeu à prendre en compte

3.2.1 La forêt et le changement climatique

La forêt est un élément majeur de la lutte contre le changement climatique. Elle permet la séquestration du carbone et donc l'atténuation du processus. Grâce au bois produit dans les forêts, il est possible de développer une « économie verte », en substitution des modèles de développement économique à empreinte carbone plus élevée et ainsi améliorer la performance environnementale du territoire.

La forêt française est affectée par les effets du changement climatique, sécheresse, incendies, maladies... Afin de conserver des peuplements plus résilients, face à ces phénomènes, et pour accompagner le renouvellement forestier, des recherches sont menées sur le terrain.

Les îlots d'avenir sont des plantations expérimentales menées par l'ONF pour tester la résilience de certaines provenances de chêne ou d'essences innovantes (Cèdre de l'Atlas, Séquoia toujours vert, Chêne pubescent) sur nos territoires. L'objectif : tester et disposer d'une palette d'essences plus large face aux effets du changement climatique et prévenir au mieux ses impacts sur le patrimoine forestier.

En forêt domaniale de Bercé un îlot d'avenir a été installé durant l'hiver 2022/2023 avec 3 000 plants de Chêne sessile de provenance Gascogne et 3 000 plants de Chêne pubescent provenance Languedoc.

3.2.2 Mieux vaut prévenir que guérir : déploiement de la DFCI sur le territoire

La défense des forêts contre les incendies (DFCI) et la prévention des risques d'incendies en forêts sont des missions d'intérêt général confiées à l'ONF.

L'ONF assure pour le compte de l'État :

- Une mission d'intérêt général (MIG) sur la DFCI confiée par le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA)
- Une mission de prévention des risques d'incendies de végétation confiée par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT)



Panneau DFCI © ONF

Avant les périodes de sécheresse récentes, et alors surtout déployée dans le sud de la France, en 2023, la MIG DFCI est étendue à la région Pays de la Loire. L'ONF développe son expertise grâce à un poste de coordonnateur dédié à l'échelle zonale, il réalisera des patrouilles de surveillance et de contrôle mais également des patrouilles d'intervention sur les feux naissants en coordination avec le SDIS et la DDT. L'article de presse ci-dessous illustre ces nouveaux enjeux.

Contre les feux de forêt, la lutte s'organise

Dans l'Ouest, Valentin Météreau incarne le visage de la lutte contre les feux de forêt. Il détaille son poste, récemment créé par l'ONF.

Trois questions à...

Valentin Météreau,
coordonnateur zonal défense
des forêts contre l'incendie (DFCI),
basé à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Quelles sont vos fonctions exactes au sein de l'Office national des forêts (ONF) ?

Mon travail consiste à piloter cette mission d'intérêt général (MIG) sur la zone de défense et de sécurité Ouest qui couvre les régions Bretagne, Centre-Val-de-Loire, Pays de la Loire et Normandie. C'est un poste nouvellement créé pour répondre au besoin de coordination du déploiement de cette nouvelle mission sur les territoires de l'Ouest.

Qu'est ce qui a justifié la création de ce poste ?

Les nombreux incendies de forêt de l'été 2022 ont suscité une prise de conscience et ont rendu très concrètes les conséquences du changement climatique sur les forêts et leur vulnérabilité au feu. L'État a donc voulu apporter une réponse forte en étendant cette mission en dehors de l'arc méditerranéen. De son côté,

l'ONF s'adapte en déployant de nouvelles compétences sur l'ensemble du territoire national.

Mon rôle est de permettre un déploiement serein de cette mission, de veiller à sa coordination, de m'assurer de la montée en compétences de l'ensemble des personnels de l'ONF sur la zone, d'être à l'écoute de mes collègues afin de leur apporter des solutions. Je cherche aussi à créer un réseau identifié auprès des partenaires : services des préfectures, services forestiers, pompiers, gendarmes...

Quels moyens vous sont-ils attribués ?

En 2023, sur la zone Ouest, nous avons obtenu sept équivalents temps plein supplémentaires pour assurer cette mission, principalement sur des postes de techniciens forestiers. Ils assurent des missions de coordination locale, de surveillance, de suivi.

Je tiens à mettre en lumière ces personnels qui déploient beaucoup d'énergie pour que cette nouvelle mission soit efficace dès cette année. C'est un travail qui demande un très fort investissement car on leur demande d'assimiler des compéten-



Valentin Météreau est le nouveau coordonnateur zonal en charge de la défense des forêts contre les incendies (DFCI) dans le Grand Ouest. Il assure cette nouvelle fonction sous la direction territoriale Centre Ouest Aquitaine. (PHOTO : OUEST FRANCE)

ces particulières très rapidement, qui tout le monde assure et je suis très viennent s'ajouter à leur bagage technique déjà conséquent. Sur la zone, très fier de travailler avec ces gens.

Article de presse sur le poste de coordonnateur zonal DFCI à l'ONF ©P. Corbin / Ouest France

3.2.3 Les acteurs se mobilisent sur le terrain contre les feux de forêt

- **Visite officielle du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires**

Le ministre Christophe Béchu s'est rendu dans la Sarthe le 19 avril 2023. Il y a rencontré les élus locaux des communes touchées par les incendies de l'été 2022, pour évoquer la campagne sur les obligations légales de débroussaillage, axe essentiel de la prévention des risques d'incendie.

Le ministre a également échangé avec les équipes du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Sarthe autour du dispositif de caméras de surveillance utilisé pour contrôler les départs de feu, avant de signer l'attribution d'une subvention du Fonds vert permettant la réalisation d'un projet de cartographie de la défense contre les incendies dans les forêts.



©H. Daviau / ONF

- **Signature de la convention « Sentinelles de la forêt »**

Le réseau des Sentinelles s'étend en forêt domaniale de Bercé. L'objectif est de sensibiliser la population au risque « feu de forêt » afin de développer la prévention et de l'inviter à donner l'alerte en cas de début d'incendie. Le dispositif continue son extension avec la signature d'une convention de partenariat sur la forêt de Bercé le 15 juin 2023.

« Les Sentinelles de la forêt » est un dispositif inspiré de celui des « Voisins vigilants ». Il permet d'impliquer les citoyens dans la prévention et la surveillance contre le risque incendie. Pour être traité efficacement dans les secteurs où le risque est élevé, un feu doit avoir parcouru moins d'un hectare lorsque les premiers intervenants commencent à le combattre.

La convention implique le SDIS, les 11 communes limitrophes de Bercé et le conseil départemental.



4. Renouvellement du label Bercé Forêt d'Exception® : remporter le défi de la concertation



BERCÉ

Comité de pilotage ©H. Daviau / ONF

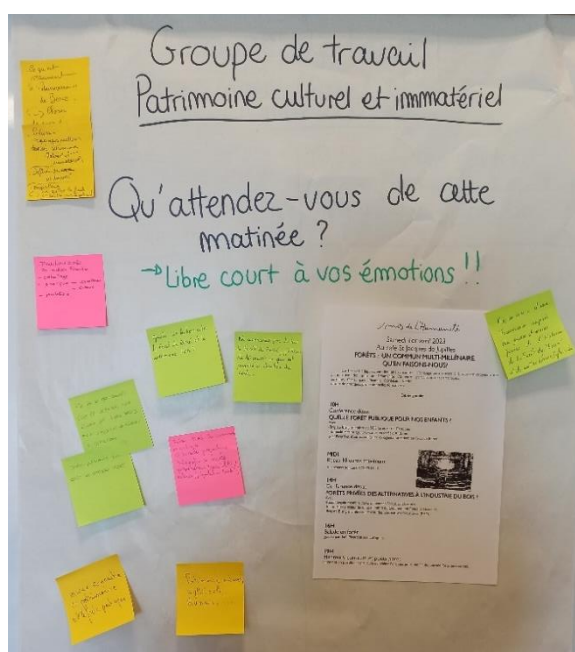
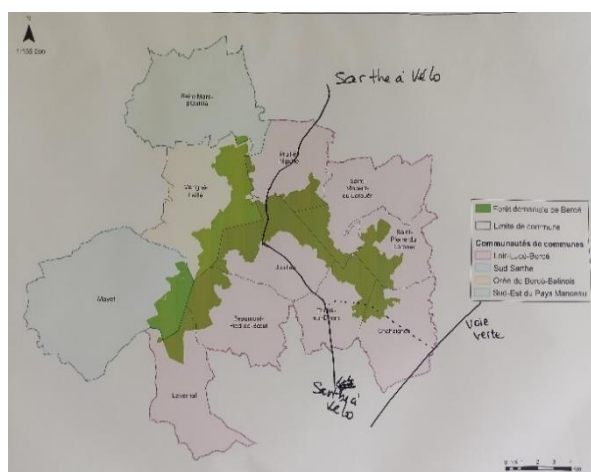
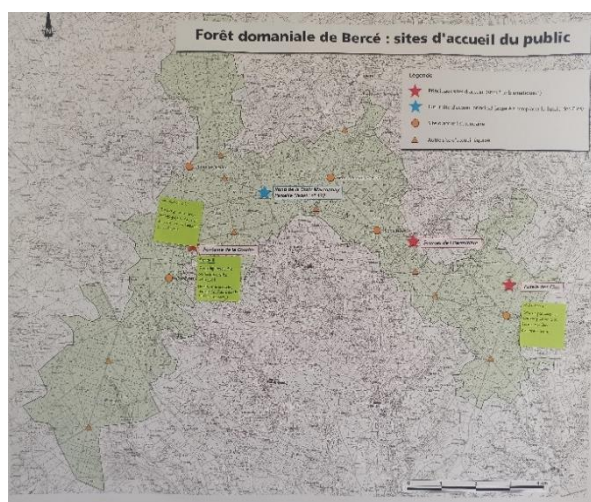


4.1 La concertation : une méthode clef du renouvellement du label

Pour que chaque partenaire puisse s'exprimer sur Bercé Forêt d'Exception®, les réunions des différents groupes de travail se sont déroulées dans la concertation. Le renouvellement du label est une occasion de mettre en pratique les outils déployés pour la facilitation à la concertation.

De nouvelles méthodes d'animation de réunion ont permis de faire participer tous les membres des groupes de travail et d'exprimer leurs différents points de vue sur le massif. Ces ateliers ont fait émerger des éléments de réponses qui ne seraient pas ressortis lors de réunions classiques.

Chaque réunion s'est déroulée sous forme d'ateliers en groupes et sous-groupes, avec des moments d'inclusion, d'échanges informels. Des ateliers sur carte ont également été proposés pour que les participants puissent visualiser le massif de Bercé en fonction de la thématique et inciter les échanges de manière fluide.



Photos des groupes de travail – ateliers participatifs ©J. Habert / ONF

4.2 Les dates clés du renouvellement

La phase de renouvellement du label Bercé Forêt d'Exception® a débuté en septembre 2022 avec l'arrivée de la nouvelle cheffe de projet, Mme Habert, au sein de l'ONF. Le premier Comité de pilotage s'est réuni en novembre 2022, il avait pour objectif d'établir un bilan de l'année 2022 avec les actions phares et de présenter le futur calendrier de renouvellement. Les groupes de travail se sont réunis pour la première fois en mars 2023, puis deux autres fois en avril puis en juin.

Le deuxième Comité de pilotage de mai 2023 avait pour objectif de faire valider les futures actions du Contrat de projet 2023-2028 par les membres du Comité.

Le 16 juin 2023, les trois rapporteurs ont fait le déplacement en forêt domaniale de Bercé afin de découvrir les nouveautés des principaux sites du massif et également d'échanger avec les acteurs du territoire et les différents partenaires de Bercé Forêt d'Exception®. Cette rencontre s'est terminée avec des retours constructifs des rapporteurs pour rédiger au mieux le dossier de renouvellement. Ces remarques ont été le point de départ de la rédaction. Début juillet, un premier jet de rédaction a été envoyé aux rapporteurs ainsi que le plan détaillé du dossier.

Mi-septembre 2023, la version finale du dossier de renouvellement est envoyée aux différents membres du Comité de pilotage et aux rapporteurs pour une relecture. Ensuite, un troisième Comité est organisé le 12 octobre 2023 afin de faire valider la rédaction du dossier de renouvellement. Cette réunion a permis d'échanger sur la présentation orale prévue le 29 novembre 2023 devant le Comité national d'orientation à Paris.

Et vous, quelle est votre expérience Bercé Forêt d'Exception® ?



Eve-Lyne Branchu
Adjointe Mairie de Saint-Pierre du Lorouër

Je pense que le label Bercé Forêt d'Exception® a permis une prise de conscience de cette richesse incroyable et du besoin de la préserver. Chacun s'est aperçu que nous avions la forêt en commun et qu'elle nous était chère. Spontanément nous ressentons le besoin de la protéger, elle est nos racines et aussi le futur, notre Amazonie locale.

L'ONF et Carnuta œuvrent de façon remarquable pour l'éducation de chacun. Le label permet de mieux identifier notre territoire et de générer une économie touristique autour de notre massif, mais sans l'éducation à cet écosystème et au respect du vivant, nous ne pourrions pas protéger ce patrimoine pour les générations futures.



Calendrier de la démarche Bercé Forêt d'Exception®

Ce schéma représente les dates clés de la démarche de renouvellement Bercé Forêt d'Exception®

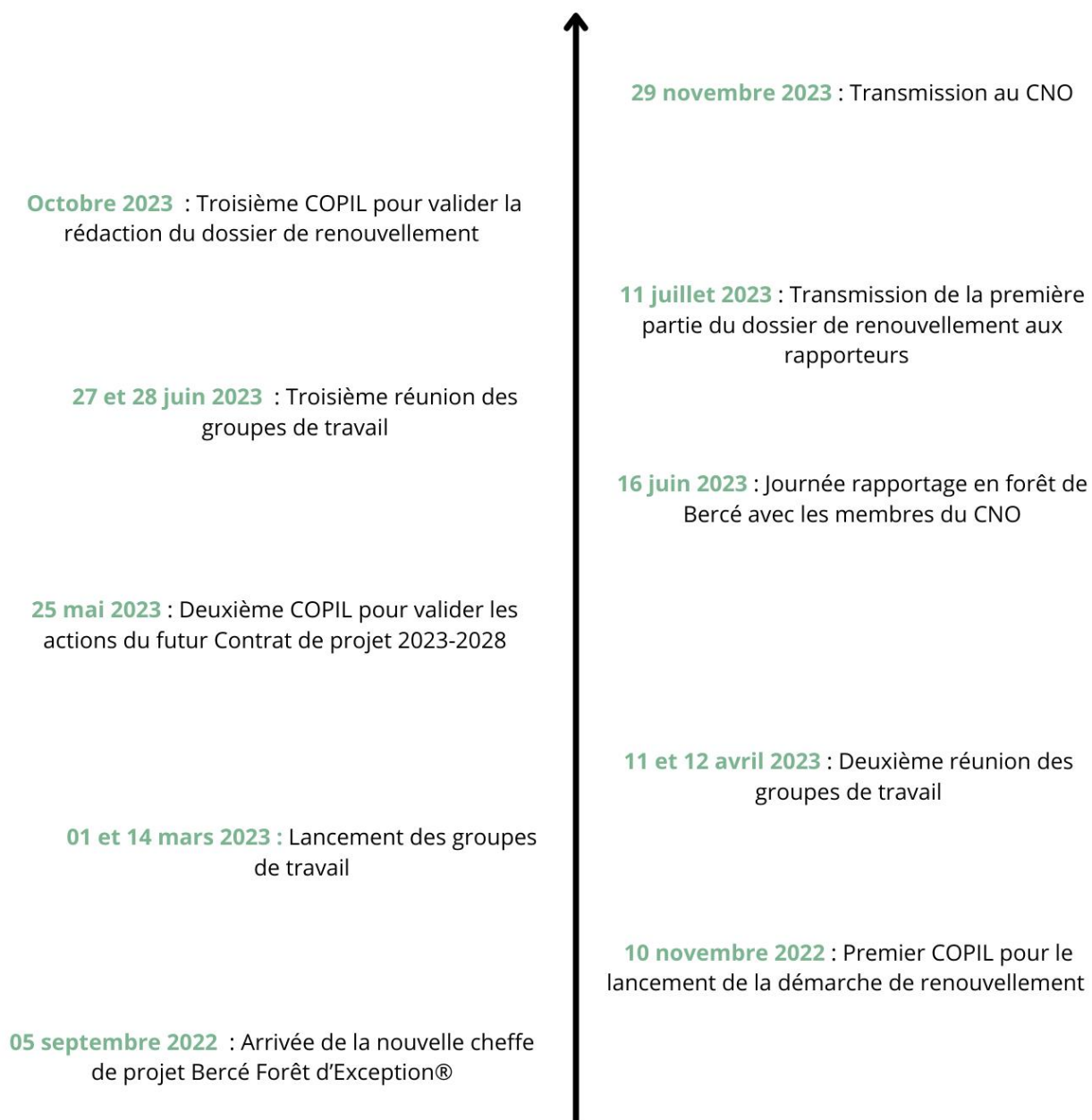


Schéma calendrier de la démarche Bercé Forêt d'Exception® ©J. Habert / ONF

5. 2023-2028 : quelles orientations pour la nouvelle période de labellisation ?



BERCÉ

Rond de la Croix Marconnay ©ONF



5.1 L'implication et le dynamisme des communes dans Bercé Forêt d'Exception®

Afin de dynamiser l'implication des élus, pour ce renouvellement Bercé Forêt d'Exception®, les 11 communes d'assises de la forêt domaniale de Bercé que sont Saint-Mars-d'Outille, Pruillé-l'Éguillé, Saint-Vincent-du-Lorouër, Saint-Pierre-du-Lorouër, Chahaignes, Thoiré-sur-Dinan, Jupilles, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Lavernat, Mayet et Marigné Laillé, sont toutes invitées lors des Comités de pilotage et différents groupes de travail afin de les impliquer dans cette démarche de territoire.

Et vous, quelle est votre expérience Bercé Forêt d'Exception® ?



Vincent Gruau
Maire de la commune de Jupilles

La forêt de Bercé est un bien inestimable que j'ai découvert en m'installant à Jupilles. C'est ici que sont préservés et perpétués les plus beaux chênes de France, depuis près de quatre siècles, grâce au travail des forestiers qui entretiennent ce patrimoine de générations en générations. La faune, la flore, la nature, le climat sont des biens sensibles qui trouvent ici un équilibre pour durer.

C'est une obligation politique, culturelle, morale et écologique, pour nous tous, de préserver cet écosystème pour nos enfants et le label Bercé Forêt d'Exception® est un moyen d'y parvenir en le valorisant et en le préservant. Les onze communes du territoire de Bercé sont donc unies et dynamiques pour participer à cette mission.

Dans le cadre de ces réunions, les maires des 11 communes d'assises de Bercé participent au groupe de travail intitulé « liens villages forêt territoire ». Ce groupe de travail a pour objectif de créer une dynamique de territoire pour fédérer les communes autour de Bercé en leur permettant notamment d'organiser des événements en commun.

À la suite de ce groupe de travail, les maires se sont réunis à Jupilles afin d'échanger sur la création de l'association « association des onze communes de Bercé » dans le cadre de Bercé Forêt d'Exception®. Le 17 octobre 2023, l'inauguration de l'association s'est déroulée à Jupilles. Les 11 communes sont donc les membres adhérents afin de bénéficier d'un véhicule commun pour mener le projet Bercé Forêt d'Exception®, d'avoir la capacité de mobiliser des subventions voire donations, de communiquer sur le label et surtout donner une identité à cette dynamique. Elle est composée de deux représentant par communes avec une voix par communes. M. Gruau, maire de Jupilles, préside désormais l'association.

Avec la création de cette association, les élus souhaitent s'investir et devenir acteurs du label Bercé Forêt d'Exception® et ne plus laisser le morcellement administratif interférer avec le développement du territoire. Cette instance sera le pilote principal des différentes actions liées au groupe de travail « liens villages forêt territoire ».

Associés pour promouvoir et valoriser la forêt de Bercé

Mardi, les maires des onze communes limitrophes de la forêt de Bercé étaient réunis à la salle des fêtes de Jupilles pour créer l'Association des onze communes de Bercé (AOCB).

Vincent Gruau, le maire de Jupilles, est le président, de cette association qui vient de se constituer.

Il explique les raisons de cette initiative collective : « Les onze communes qui ont une partie de leur territoire en forêt de Bercé se répartissent sur quatre communautés de communes et deux pays. En raison de ce dispersion dans des collectivités territoriales différentes, nos communes et leurs habitants qui ont un lien commun par le biais de la forêt de Bercé n'ont pas de structure commune. Depuis 2 ans l'ONF (Office national des forêts) nous a motivés et accompagnés pour créer cette association. Nous avons déjà travaillé ensemble sur l'avant-projet des sentinelles de la forêt. Durant ces deux années, nous nous sommes réunis 6 à 7 fois dans le cadre du groupe de travail Bercé forêt d'exception ».

La forêt rassemble

L'association pourra intervenir dans différents domaines : « Nous souhaitons être partie prenante avec les autres partenaires pour renforcer les liens entre les habitants, les communes et la forêt, la promouvoir, mettre en place des projets culturels, touristiques, pédagogiques, sportifs, économiques, écologiques ou autres. Cette association d'intérêt public et générale recherchera des subven-



Les maires des onze communes limitrophes de la forêt de Bercé.

PHOTO : LE MAINE LIBRE

tions auprès des diverses collectivités publiques ainsi que dans le cadre du mécénat. Notre première action sera la mise en place d'une signalétique de la forêt de Bercé identique dans les 11 communes ».

Cette création d'association satisfait Nicolas Jannault, directeur de l'agence régionale de l'ONF : « Il s'agit là d'un signal positif pour le renouvellement du label Forêt d'exception. En créant cette association, vous montrez que la forêt rassemble ».

Le sénateur, Louis-Jean de Nicolaj

et le conseiller départemental Régis Vallienne partagent cet avis : « Le dossier sera présenté au jury le 29 novembre prochain. Cette association montre l'investissement des habitants et des élus. C'est important pour l'image de marque du territoire. La forêt de Bercé est un joyau du patrimoine sarthois, elle va devenir un joyau du tourisme ».

Les onze communes membres de l'Association : Beaumont-Pied-de-Boeuf, Chahaignes, Jupilles, Lavernat, Marné-laillé, Mayet, Pruillé-

l'Éguillé, Saint-Mars-d'Outille, Saint-Pierre-du-Lorouër, Saint-Vincent-du-Lorouër et Thoiré-sur-Dinan.

Le bureau

Président : Vincent Gruau (maire de Jupilles). Vice-présidente : Myriam Martineau (maire de Pruillé-l'Éguillé). Trésorier : Joël Tabareau (maire de Beaumont-Pied-de-Boeuf). Secrétaire : Dominique Peter (maire de Chahaignes).

5.2 Nouvelles orientations, nouveau document de gestion

Entre 2023 et 2028, l'aménagement forestier actuel (2007-2026) de la forêt domaniale de Bercé arrivera à son terme et devra être renouvelé. L'aménagement forestier prend en compte l'analyse du milieu naturel, des besoins économiques et sociaux, la gestion passée, il définit les grands objectifs et propose un plan d'actions à 20 ans.

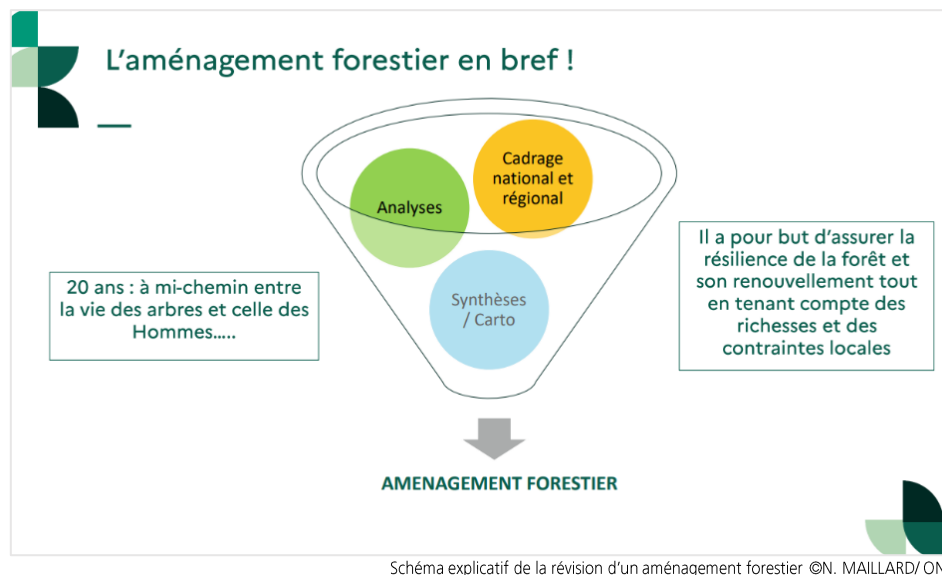


Schéma explicatif de la révision d'un aménagement forestier ©N. MAILLARD/ ONF

En 2025, le renouvellement de ce document de gestion va être engagé par les équipes de l'ONF tout en associant à la réflexion les partenaires qui sont présents dans le Comité de pilotage Bercé Forêt d'Exception®. Ce nouveau document de gestion devra pleinement prendre en compte les enjeux nouveaux ou confirmés que sont : la diversification essences forestières dans un contexte de changement climatique, la prise en compte de la biodiversité forestière en travaillant par exemple sur la présence de vieux bois et des bois morts en forêt, l'équilibre forêt-ongulés permettant de préserver cette biodiversité, la prise en compte du paysage, l'augmentation du risque incendie avec certainement des équipements à mettre en place sur le massif. Le dialogue forêt-société sera également un sujet majeur. Le dialogue forêt-société est à destination du grand public mais aussi des élus et des partenaires de l'ONF. Cette méthode permet d'écouter les attentes et d'offrir des réponses adaptées et cela passe par de la communication, de la consultation et de la concertation afin de co-construire ensemble des orientations de gestions face à un sujet. Forêt d'Exception® se révèle donc être un vecteur du dialogue forêt-société.

La période de révision de l'aménagement coïncide avec le renouvellement du label Bercé Forêt d'Exception®. L'objectif est que l'élaboration du document de gestion puisse être menée en concertation avec les acteurs locaux du territoire.

Enfin, l'aménagement forestier peut aussi permettre de créer du lien entre les différentes Forêts d'Exception du réseau. En effet, la révision de l'aménagement sera l'occasion de se rapprocher de d'autres Forêts d'Exception® qui font face à des problématiques actuelles comme le dépérissement. Ce réseau est un réel atout pour mutualiser les actions afin de mieux lutter contre le changement climatique.

La révision de l'aménagement forestier de Bercé fait partie intégrante du futur Contrat de projet 2023-2028 (action dédiée « engager la révision de l'aménagement forestier »).

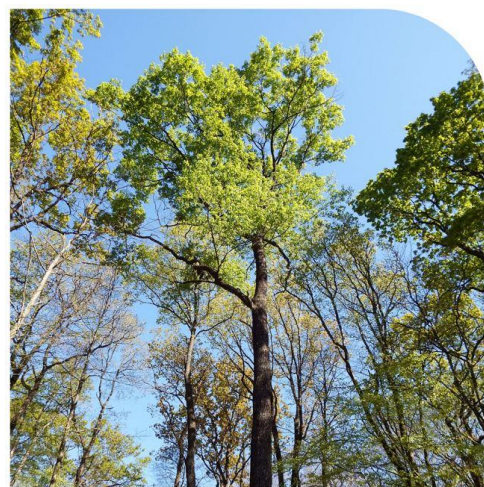


Photo de la forêt domaniale de Bercé ©R. Perrot / ONF

5.3 Coup de projecteur sur Bercé : le chantier de Notre-Dame de Paris, la fierté d'un territoire

L'incendie qui a ravagé Notre-Dame de Paris les 15 et 16 avril 2019 est un événement que les Français et les équipes de l'ONF ne sont pas près d'oublier. La flèche de Viollet-le-Duc n'a pas résisté aux flammes et est tombée dans l'incendie. Pour la reconstruction de cet édifice exceptionnel, les forêts privées et publiques se sont alors mobilisées pour fournir aux bâtisseurs les chênes nécessaires à ce chantier d'envergure. La forêt domaniale de Bercé fut une des premières forêts à participer à la mise en place du dispositif de reconstruction de Notre-Dame de Paris.

Le 5 mars 2021, pour débiter officiellement cette phase de reconstruction de la cathédrale, les ministres de l'Agriculture, Julien Denormandie, et de la Culture, Roselyne Bachelot, s'étaient déplacés en forêt domaniale de Bercé afin de marquer les premiers chênes à couper.



Allocation de Mme Roselyne Bachelot, ministre de la Culture et marquage du premier chêne à l'aide d'un marteau forestier par M. Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
©D. Bordes / Etablissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris

La restitution de la flèche de Viollet-le-Duc, dont l'ossature est entièrement en bois de chêne massif, et des charpentes du transept et de ses travées adjacentes nécessitait environ 1 000 chênes, dont la récolte a débuté en mars 2021. La forêt domaniale de Bercé a fait don de 8 chênes d'une taille exceptionnelle, de plus d'un mètre de diamètre et entre 22 et 26 mètres de grume. Ces « molosses » de Bercé pesaient entre 10 et 15 tonnes chacun.

Les 24 et 26 juin 2021, le déplacement exceptionnel de ces 8 chênes débute à Bercé. Le chargement et le transport de ces grumes a nécessité une autorisation spéciale. Du fait de leurs dimensions, les équipes ont dû utiliser des grues de levage spéciales pour pouvoir les soulever en une seule fois et des convois exceptionnels.

“C'est une fierté pour les forestiers de l'ONF de participer à la renaissance de Notre-Dame de Paris en fournissant huit chênes d'une qualité et aux dimensions exceptionnelles, de la forêt de Bercé, dans la Sarthe. Les chênaies domaniales sont vraisemblablement les seules à pouvoir fournir ce type de bois, car cela fait plus de 200 ans que des chênes y sont menés en futaie régulière, une technique qui permet de produire des arbres très élancés. Les huit chênes ont été choisis parmi les arbres arrivés à maturité et dont la récolte était programmée pour laisser place à une nouvelle génération.”

Citation de Bertrand Munch, ancien directeur général de l'ONF



Sélection des chênes pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris et transport des arbres jusqu'à la scierie
©E. Facon / 16Prod / FBF

Les 8 chênes exceptionnels de Bercé ont été acheminés le 16 décembre 2021 à la scierie des Géants à Craon, en Mayenne. Cette scierie est l'unique en France à pouvoir traiter des pièces de 22 mètres selon le cahier des charges qui lui a été fourni. Les bois seront ensuite entreposés entre 12 et 18 mois pour atteindre un taux d'humidité de moins 30%, avant d'être mis à disposition des charpentiers.

Les chênes prélevés en forêt domaniale de Bercé serviront donc à reconstruire le tabouret de la flèche de Notre-Dame de Paris.

Au-delà du chantier exceptionnel que représente la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris pour toute la filière bois, cela a également permis de mettre un coup de projecteur sur Bercé. En effet, l'engouement pour reconstruire cet édifice a dépassé les frontières, la chaîne d'information américaine CNN s'est emparé du sujet. [\(34\) Notre Dam Cathedral rebuilt with oaks trees dating back to the French Revolution – YouTube](#)

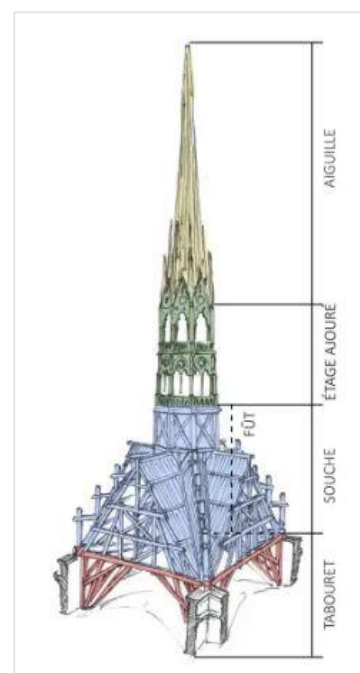


Schéma de la reconstruction de la flèche de Notre-Dame de Paris
©Architectes en Chef des Monuments Historiques

La reconstruction de Notre-Dame de Paris est également un véritable atout pour le développement du territoire sarthois et plus particulièrement autour de la forêt de Bercé. Pour le renouvellement du label Bercé Forêt d'Exception®, le groupe de travail « patrimoine culturel et immatériel » a souhaité dédier une action « raconter la contribution de Bercé à la reconstruction de Notre-Dame de Paris » dans le nouveau Contrat de projet 2023-2028. L'objectif est de mettre à profit l'engouement autour de la cathédrale pour inciter le public à venir en forêt de Bercé et à découvrir son histoire. Le groupe de travail souhaite raconter une « histoire » destinée au grand public : comment poussent les chênes en forêt domaniale, comment les chênes de Bercé ont-ils été choisis pour la cathédrale aux différentes étapes de leur nouvelle vie : sciage, assemblage, etc. La reconstruction de cet édifice est un projet de territoire qui s'inscrit pleinement dans la démarche Bercé Forêt d'Exception®.

5.4 Une feuille de route co-construite pour les 5 prochaines années

• Le Contrat de projet en quelques mots

Pour la demande de renouvellement du label Bercé Forêt d'Exception®, la rédaction de deux documents est attendue : le présent dossier de renouvellement et le Contrat de projet, prévu pour la durée du label, soit 2023-2028.

Avec ce deuxième Contrat de projet, les membres de Bercé Forêt d'Exception® souhaitent : poursuivre la mise en œuvre d'actions déjà en cours sur le massif, développer de nouvelles actions innovantes et confirmer l'engagement des partenaires grâce à ce renouvellement.

Le Contrat de projet est un document qui rassemble plusieurs éléments : les engagements des partenaires Bercé Forêt d'Exception®, les enjeux et les orientations pour la forêt de Bercé, une programmation globale des actions au regard des objectifs attendus ainsi que le détail des fiches actions. Pour chacune d'entre-elles, des indicateurs de suivi et d'évaluation sont mentionnés pour pouvoir suivre quantitativement les projets. Ces indicateurs permettront de réaliser des bilans périodiques sur le taux d'avancement des actions.

Le Contrat de projet 2023-2028 s'articule autour de 3 orientations stratégiques :

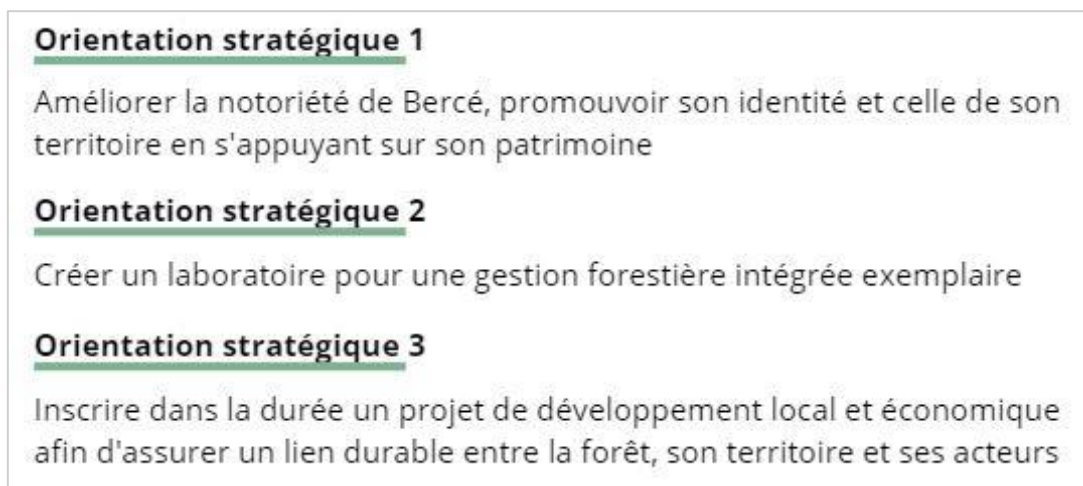


Schéma des orientations stratégiques Contrat de projet ©J. Habert/ ONF

Il rassemble 15 actions déclinées en 36 sous actions, regroupées au sein de 4 thématiques : biodiversité, accueil du public, patrimoine culturel et immatériel ainsi que liens villages forêt territoire. Chaque action est reliée à une orientation stratégique, préalablement définie par les membres de la démarche lors de la précédente labellisation. Elles visent à définir les perspectives sur les 5 ans à venir et permettent d'impliquer tous les acteurs du territoire au projet Bercé Forêt d'Exception®.

Le Contrat de projet 2023-2028 a vocation à être signé par l'ensemble des membres du Comité de pilotage Bercé Forêt d'Exception® lors de la cérémonie de remise du label, prévue au printemps 2024.

• Des actions innovantes pour la forêt de Bercé ?

Pour ce deuxième Contrat de projet, les partenaires Bercé Forêt d'Exception® souhaitent avant tout pérenniser et assurer une certaine continuité dans les actions déjà entreprises sur Bercé lors de la précédente labellisation. Et, pour insuffler un nouvel élan à cette dynamique territoriale, de nouvelles actions structurantes sont inscrites au Contrat de projet 2023-2028 par thématique.

Actions reliées aux différentes orientations stratégiques :

Orientations stratégiques	N° de l'action	Intitulé
Thématique biodiversité		
1 – 2	Action n°1	Améliorer les connaissances d'un groupe d'espèces emblématiques
2	Action n°2	Engager la révision de l'aménagement forestier
1	Action n°3	Informar sur les différents paysages de la forêt
1 – 2	Action n°4	Poursuivre les actions déjà en cours sur le massif
Thématique accueil du public		
3	Action n°5	Découvrir Bercé par les sentiers
1 – 2	Action n°6	Inventorier et aménager la future Futaie des Clos
1	Action n°7	Des événements pour faire connaître Bercé différemment
3	Action n°8	Prioriser et planifier les actions pour les 5 ans à venir
Thématique patrimoine culturel et immatériel		
1 – 3	Action n°9	Réaliser un diagnostic du patrimoine de la forêt de Bercé
3	Action n°10	Raconter la contribution de Bercé à la reconstruction de Notre-Dame de Paris
2	Action n°11	Sensibiliser les scolaires à la forêt et à son patrimoine
Thématique liens villages forêt territoire		
3	Action n°12	Déployer le label Forêt d'Exception® sur le territoire
1 – 3	Action n°13	Harmoniser l'entrée sur le territoire
1 – 3	Action n°14	Fédérer les communes grâce à l'itinérance douce
3	Action n°15	Créer un réseau Forêt d'Exception® sur la direction territoriale Centre-Ouest-Aquitaine

Liste des actions programmées dans le Contrat de projet 2023-2028 ©J. Habert/ ONF

Le fil rouge qui a guidé l'élaboration de ce Contrat de projet, est la volonté de prendre en compte les besoins des partenaires et du grand public : sur l'accueil en forêt ainsi que l'accès à la communication tout en conciliant les enjeux forestiers et sociétaux actuels.

En effet, la communication représente un axe d'amélioration majeur pour cette deuxième labellisation. Pour toutes les thématiques, de nombreuses actions ou études sont réalisées sans être consultables ou communiquées alors que le grand public se révèle demandeur d'informations et de connaissances pour comprendre la forêt, ses enjeux et les actions menées sur le massif. En ce sens, l'action n°1 « améliorer les connaissances d'un groupe d'espèces emblématiques » est innovante sur le massif. Elle a pour objectifs de sensibiliser le grand public sur le(s) rôle(s) de la biodiversité dans l'écosystème forestier tout en réalisant des inventaires participatifs encadrés par des spécialistes.

Pour ce renouvellement Bercé Forêt d'Exception®, les partenaires de la démarche souhaitent également prendre en compte les enjeux sociétaux et notamment la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Ce chantier suscite un engouement auprès de la population locale avec ce sentiment de fierté, nationale voire internationale. Les partenaires de Bercé Forêt d'Exception® ont la volonté de mettre en valeur la contribution de Bercé à la reconstruction de Notre-Dame de Paris, d'où la formulation de l'action n°10. Dans un premier temps, cette action a pour objectif d'informer le grand public sur le prélèvement des chênes (comment ils ont été choisis, expliquer ce qu'est le tabouret de la flèche) par le biais d'un panneau. Puis, dans un second temps, cela sera l'occasion de développer l'attractivité de Bercé. La réalisation de l'action n°10 est estimée en début de renouvellement afin de coïncider, en partie, avec la réouverture de Notre-Dame de Paris, prévu en décembre 2024.



Transport des arbres à la scierie pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris ©E. Facor/ FBF

Afin d'avoir une vision d'ensemble des différentes actions à mener sur les 5 ans à venir, un tableau de synthèse des actions est consultable en annexe de ce document. Il met en avant une description succincte de l'action et de ses sous-actions, ses objectifs, les différents pilotes et/ou partenaires techniques ou financiers ainsi qu'un calendrier prévisionnel sur les 5 ans à venir.

6. Conclusion : Bercé, une Forêt décidément d'Exception



BERCÉ



La forêt domaniale de Bercé se révèle exceptionnelle aussi bien pour les équipes de l'ONF qui y travaillent quotidiennement que pour la population locale, fière et attachée à ce massif. Les différentes réunions des groupes de travail confirment ce sentiment. Les différents partenaires de la démarche Bercé Forêt d'Exception® se sont exprimés sur la plus-value du label sur le territoire. Force est de constater l'entente commune sur la volonté de développer ce joyau tout en le préservant.

Le caractère exceptionnel de Bercé se trouve partout où nos yeux se posent. La qualité des chênes multiséculaires lui procure une renommée mondiale. Anciennement utilisés pour la construction des grands vaisseaux de la Marine à voile sous Colbert, les chênes sont aujourd'hui recherchés pour la tonnellerie qui apprécie leur qualité et leurs arômes spécifiques. Les tonneaux produits permettent d'élever les plus grands crus français et s'exportent à l'international. Ensuite, la Futaie des Clos et ses futaies cathédrales longilignes et majestueuses ne laissent aucun visiteur indifférent. La sylviculture française qui les a produites se transmet de générations en générations. Depuis 2022, ce savoir-faire est inscrit au patrimoine culturel immatériel, une vraie reconnaissance pour les forestiers. Le Vallon de l'Hermitière est quant à lui un gage d'innovation. Véritable laboratoire à ciel ouvert pour la biodiversité, de nombreuses études y sont menées pour la préservation de la biodiversité.

La préservation d'une biodiversité riche et préservée, la conservation des chênes tricentenaires et l'intérêt grandissant pour l'accueil du public en forêt sont des éléments qui pérennisent l'aspect exceptionnel de Bercé.

Ce renouvellement du label Bercé Forêt d'Exception® sera placé sous le signe de la concertation tant pour l'élaboration et la mise en place des nouvelles actions dans le massif que pour la révision de l'aménagement de la forêt domaniale. Une dynamique et une cohésion entre les acteurs émerge sur le territoire, ensemble - institutionnels, élus, associatifs et équipes de l'ONF – nous allons coordonner la réalisation et le financement des nouvelles actions inscrites dans le Contrat de projet 2023-2028. Les différents partenaires sont prêts à relever le défi de Bercé Forêt d'Exception®.

Et vous, quelle est votre expérience Bercé Forêt d'Exception® ?



Dominique Le Mèner
Président du Conseil départemental de la Sarthe

Mon attachement à Bercé, c'est un peu comme dans le magnifique poème « La forêt » de François-René de Chateaubriand : « *Forêt silencieuse, aimable solitude, que j'aime à parcourir votre ombrage ignoré ! Dans vos sombres détours, en rêvant égaré, j'éprouve un sentiment libre d'inquiétude !* ».

Bercé, c'est un joyau pour la Sarthe et je pense que beaucoup de Sarthois s'associeront à mes propos quand j'affirme que l'on ne peut rester insensible aux nombreux charmes de Bercé !

Depuis maintenant quelques années, nous constatons un essor du tourisme vert et dans ce cadre, Bercé Forêt d'Exception® est un atout pour valoriser notre territoire. Ce label, gage de qualité et de protection de cet espace naturel, participe intimement à la mise en avant de ce site et permet de donner un cadre fédérateur à l'ensemble des partenaires.

Ce renouvellement représente une opportunité de travailler ensemble à la fixation d'un nouveau cap et à la réactualisation des objectifs pour préserver mieux encore et valoriser cette majestueuse forêt.

7. Annexes

7.1 Tableau de synthèse des actions du Contrat de projet 2023-2028

Action	Thématique	Description succincte	Objectifs	2024	2025	2026	2027	2028	Pilote de l'action	Partenaires techniques
Action 1 : Améliorer les connaissances techniques d'un groupe d'espèces emblématiques	Biodiversité	Réalisation d'inventaires participatifs afin de sensibiliser le grand public sur les différentes espèces présentes en forêt.	- Mettre en valeur les actions biodiversité - Mobiliser les partenaires autour d'un projet commun - Sensibiliser le grand public - Communiquer en amont						ONF	LPO, CEN, CD72, DREAL, AELB, SNE, GRETA, Région, Mécénat
Action 2 : Engager la révision de l'aménagement forestier	Biodiversité	Elaborer le document de gestion en concertation avec les acteurs locaux du territoire.	- Préparer une forêt résiliente aux changements climatiques - Développer le dialogue forêt-société sur le territoire - Informer le grand public sur les enjeux forestiers						ONF	Membre de la démarche Bercé Forêt d'Exception®
Action 3 : Informier sur les différents paysages de la forêt	Biodiversité	Prendre en compte les contraintes paysagères dans les travaux sylvicoles. Développer des sorties thématiques sur le paysage en et hors forêt.	- Assurer une meilleure intégration des opérations sylvicoles vis-à-vis du grand public - Améliorer le dialogue forêt-société sur le territoire - Sensibiliser le grand public à la notion de paysage - Proposer des sorties sur la thématique paysage						ONF	ONF, Carnuta, membre de la démarche Bercé Forêt d'Exception®
Action 4 : Poursuivre les actions déjà en cours sur le massif	Biodiversité	Réunir le comité scientifique dédié à améliorer les connaissances naturalistes. Communiquer sur les résultats des études naturalistes.	- Mutualiser les données naturalistes du massif - Valoriser les travaux menés par les naturalistes - Informer et communiquer sur la biodiversité						ONF	CEN, Associations naturalistes, membre de la démarche Bercé Forêt d'Exception®

Action	Thématique	Description succincte	Objectifs	2024	2025	2026	2027	2028	Pilote de l'action	Partenaires techniques
Action 5 : Découvrir Bercé par les sentiers	Accueil du public	Réaliser un topoguide afin de valoriser l'ensemble de l'offre de sentiers sur le massif. Recenser les équipements présents en forêt et les entretenir. Réaliser une étude quantitative et qualitative pour apporter des chiffres concrets et de connaître leurs satisfaction	- Proposer une offre d'accueil du public adaptée et de qualité - Restructurer l'offre touristique en mettant en valeur les sentiers - Identifier et améliorer les connaissances sur les équipements d'accueil du public - Quantifier et suivre l'évolution de la fréquentation						Collectivités ONF	Collectivités, Office de tourisme de la Vallée du Loir, Carnuta, CDRP72, ONF, Université du Mans, Mécénat
Action 6 : Inventorier et aménager la parcelle 132	Accueil du public	Inventorier et délimiter la parcelle pour la faisabilité du nouveau site d'accueil Créer un nouveau circuit accessible Entretien le circuit	- Prendre en compte les évolutions climatiques - Débuter l'inventaire nécessaire pour le futur aménagement - Développer l'attractivité de la forêt						ONF	CD72, Mécénat
Action 7 : Des événements pour faire connaître Bercé différemment	Accueil du public	Intervention d'un musicien en forêt Création d'un kiosque culturel destiné à l'événementiel ainsi qu'à l'accueil du public via les écoles Mise en place de l'animation VMVB sur le massif	- Développer l'offre culturelle sur le massif - Rassembler les partenaires Bercé Forêt d'Exception® autour d'un événement - Communiquer sur la forêt de Bercé - Inciter la population locale à venir en forêt - Sensibiliser le grand public à la filière bois						Communautés de communes, ONF, CD72, FIBOIS Pays de la Loire	Carnuta, OTVL, Mécénat, Membres du Comité de pilotage Bercé Forêt d'Exception®

Action	Thématique	Description succincte	Objectifs	2024	2025	2026	2027	2028	Pilote de l'action	Partenaires techniques
Action 8 : Prioriser et planifier les actions pour les 5 ans à venir	Accueil du public	Animer, relancer, communiquer et rendre compte aux membres du Comité de pilotage du niveau d'avancement des actions	- Assurer un bon déroulement de la démarche - Maintenir la dynamique partenariale - Assurer le suivi et la mise en œuvre des actions du Contrat de projet						ONF	Membres du Comité de pilotage Bercé Forêt d'Exception®
Action 9 : Réaliser un diagnostic du patrimoine de la forêt de Bercé	Patrimoine culturel et immatériel	Identifier les personnes ressources du massif de Bercé. Interroger et collecter les témoignages pour enrichir le fonds documentaire de Carnuta Création d'une exposition itinérante pour mettre en valeur des cartes postales anciennes sur le paysage	- Approfondir les connaissances du patrimoine historique de Bercé - Identifier les personnes ressources - Mettre en réseau ces personnes - Perpétuer les savoir-faire auprès des générations futures						A définir	Université du Mans, PETR, Carnuta, population locale, Région, Mécénat, ONF, Pays du Mans, Communes
Action 10 : Raconter la contribution de Bercé à la reconstruction de Notre-Dame de Paris	Patrimoine culturel et immatériel	Création d'un panneau pour expliquer comment les chênes ont été choisis. Création d'une application de réalité augmentée pour visualiser la parcelle avant/après Développer des sorties sur la sylviculture du chêne	- Augmenter la visibilité de Bercé - Mettre en valeur la contribution de Bercé sur le chantier de reconstruction - Sensibiliser le grand public à la gestion forestière moderne - Développer l'attractivité						ONF, Carnuta	Association des Communes de la forêt de Bercé, Carnuta, Région, Mécénat

Action	Thématique	Description succincte	Objectifs	2024	2025	2026	2027	2028	Pilote(s) de l'action	Partenaires techniques
Action 11 : Sensibiliser les scolaires à la forêt et son patrimoine	Patrimoine culturel et immatériel	Réalisation de chantier de volontariat avec les écoles intéressées pour expliquer le changement climatique Création de nouveaux supports pédagogiques	- Transmettre des connaissances sur les patrimoines naturels - Sensibiliser les scolaires à la forêt - Proposer une offre d'animations pédagogiques						ONF	Communes, Carnuta, Education nationale
Action 12 : Déployer le label Forêt d'Exception® sur le territoire	Liens villages forêt territoire	Création de support de communication modernes et ludiques. Attribuer le logo Forêt d'Exception® à d'autres partenaires pour déployer le label Création d'une association des communes d'assises de la forêt	- Améliorer la visibilité du label Forêt d'Exception® - Valoriser la forêt comme atout du territoire - Créer une cohésion entre les différents acteurs du territoire						Association des Communes de la forêt de Bercé	ONF, Sarthe Tourisme, Pays du Mans, Office de tourisme de la Vallée du Loir, Communauté s de communes
Action 13 : Harmoniser l'entrée sur le territoire	Liens villages forêt territoire	Installer des panneaux « sentinelle de la forêt » en entrée de massif Déployer une signalétique commune pour indiquer aux visiteurs leurs entrée sur le territoire de Bercé	- Homogénéiser l'entrée sur le territoire - Mettre en place une communication autour des feux de forêts - Sensibiliser le grand public au risque incendie - Créer une cohésion entre les onze communes d'assises de Bercé						Association des Communes de la forêt de Bercé, ONF, SDIS	Association des Communes de la forêt de Bercé, ONF, SDIS

Action	Thématique	Description succincte	Objectifs	2024	2025	2026	2027	2028	Pilote(s) de l'action	Partenaires techniques
Action 14 : Fédérer les communes grâce à l'itinérance douce	Liens villages forêt territoire	Création d'un panneau touristique avec une carte de l'ensemble du territoire des communes avec l'indication des points d'intérêts Valoriser les métiers d'autrefois	- Valoriser l'itinérance douce sur le territoire - Développer l'activité touristique - Créer une cohésion territoriale						Association des Communes de la forêt de Bercé	Association des Communes de la forêt de Bercé, OTVL, ONF, Collectivités, CDRP72
Action 15 : Créer un réseau Forêt d'Exception® sur la Direction Territoriale Centre-Ouest-Aquitaine	Liens villages forêt territoire	Créer du lien entre les forêts de la DT COA Organiser les Rencontres Nationales Forêt d'Exception pour réunir l'ensemble des acteurs qui participent à la démarche	- Valoriser le label Forêt d'Exception® - Créer du lien entre les chefs de projet Forêt d'Exception® - Rassembler tous les acteurs de la démarche - Améliorer et partager les connaissances entre Forêt d'Exception						ONF	Membres du Comité de pilotage Bercé Forêt d'Exception®

7.2 Bibliographie

- Baudran C., (2012) *Inventaire Amphibiens Forêt de Bercé (72)*. Office National des Forêts Réseau Herpétofaune. 23 p.
- Vaidie F., (2013) *Inventaire de l'avifaune patrimoniale de la forêt domaniale de Bercé – Pics, Engoulevents et Rapaces*. 70p.
- Tillon L., Malgouyres F., Basset F., Finot F., Zimmermann A., Laguet S (2019) *Etude du fonctionnement du vallon de l'Hermitière en forêt domaniale de Bercé (72) – Bilan de l'expertise complémentaire 2017-2018*. Office National des Forêts Réseau Mammifères. 96p.
- Jeanneau A., Soldati F., Barnouin T., Noblecourt T (avril 2019) *Echantillonnage des Coléoptères saproxyliques en forêt domaniale de Bercé (72)*. Quillan : Office National des Forêts, Laboratoire National d'Entomologie Forestière. 54p.
- Gattus J-C et al (2019) *Forêt domaniale de Bercé, inventaire et suivi des lichens*. Office National des Forêts, Réseau habitats-flore. 52p.
- Baudran C., *Expertise Mares – Forêt domaniale de Bercé*. Office National des Forêts Réseau Herpétofaune. 14p.

7.3 Élaboration du dossier de renouvellement

Rédaction : Julie HABERT

Relecture : Solène Du-Puy, Pauline DELORD, Véronique VINOT, Anthony JEANNEAU, Brice GAUMONT, Hervé DAVIAU, Nicolas JANNAULT

Avec les contributions actives des membres du COPIL Bercé Forêt d'Exception®

Rapporteurs du Comité national d'Orientation : Geneviève REY, François AUREAU et Henri-Michel COMET
Présentation en réunion du Comité national d'orientation du 29 novembre 2023

Mise en page : Julie HABERT

Photographie de couverture : F. Glon

Agence territoriale Pays de la Loire

15, boulevard Léon Bureau CS 16237

44262 Nantes

Octobre 2023

©ONF

